

# Conseil d'Administration

Séance du 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2024

## COMPTE-RENDU

### ORDRE DU JOUR

1. Informations de la Présidente
2. Projet de compte rendu du Conseil d'Administration du 2 juillet 2024

### Enjeux Stratégiques

3. Convention quinquennale CNRS-Université de Lorraine 2024-2028
4. Schéma directeur de la vie étudiante
5. Enquête européenne intitulée « *Higher Education Autonomy in Europe : Supranational, National, and Institutional Trends* » - Autonomie de l'Enseignement Supérieur en Europe : tendances supranationales, nationales et institutionnelles ([information](#), [échanges](#))
6. Rapport d'activité et de gestion 2023 de la filiale UL PROPULS' ([information](#), [échanges](#))
7. Nouvelles modalités d'attribution du titre Doctor Honoris Causa

### Ressources Humaines

8. Publication en vague 1 - 2025 des postes d'enseignants du second degré
9. Critères d'évaluation des demandes de délégation et de Congés pour Recherches ou Conversions Thématiques (CRCT)
10. Procédure d'attribution des demandes de Congés pour Recherches ou Conversions Thématiques (CRCT)
11. Procédure d'attribution et critères d'évaluation des demandes de Congé pour Projet Pédagogique (CPP)

### Recherche & Valorisation

12. Modalités d'affectation recherche des enseignants-chercheurs pour le contrat quinquennal 2024-2028
13. Budget mission recherche 2025
14. Répartition des contrats doctoraux-établissement entre les pôles scientifiques, pour la période 2025-2027

### Vie Institutionnelle

15. Désignation d'un Usager suppléant représentant de la liste UNEF au sein de la commission « Facilitation du Fonctionnement Interne de l'Établissement » issue du Conseil d'Administration
16. Désignation d'un Usager suppléant représentant de la liste UNEF au sein de la « commission des Moyens » issue du Conseil d'Administration  
Création des statuts de l'Unité Mixte de Recherche (UMR) - Centre de recherche en automatique de Nancy (CRAN) ➡  
**ANNULÉ**
- 17.
18. Création des statuts de l'Unité de Recherche (UR) LOTERR - Centre de recherche en géographie
19. Statuts de l'Unité Mixte de Recherche Imagerie Adaptative Diagnostique et Interventionnelle (IADI)
20. Création des statuts de l'Unité Mixte de Recherche (UMR) Archives Henri-Poincaré - Philosophie et Recherches sur les Technologies (AHP-PReST)
21. Modification des statuts de l'IUT de Saint-Dié-Des-Vosges
22. Modification du Règlement Intérieur du Pôle Scientifique Lettres, Langues, Espaces, Cultures et Temps (LLECT)

### Formation & Insertion Professionnelle

23. Modèle de convention de stage 2024 (mise en conformité au modèle DGESIP)
24. Demande de renouvellement de l'accréditation du Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques (modification réglementaire)
25. Demande de création du Diplôme Inter Universitaire (DIU) *Neurologie Nucléaire Diagnostique et Thérapeutique*
26. Demande de création du Diplôme d'Université (DU) *Public finances*
27. Demande de modification du DU *Yoga et Santé*
28. Demande de modification du DU *Pédagogie religieuse*
29. Demande de renouvellement de l'accréditation à délivrer le Certificat de Langues de l'Enseignement Supérieur (CLES) ➡ **AJOUTÉ**

### Patrimoine Immobilier

30. Servitude de Tréfonds : raccordement électrique et installation de coffrets pour alimenter une station de vélos à assistance électrique en libre-service, située rue Philippe Seguin à Épinal, au sein de l'École Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois (ENSTIB).

### Question(s) diverse(s)

#### Étaient présents à l'ouverture de la séance :

Mme BOULANGER Hélène, Présidente

Collège A : Mme DORIAT-DUBAN Myriam, M. JOUZEAU Jean-Yves, M. SCHMIT Christophe, M. Jean-Marc MARTRETTE, M. GARET Olivier

Collège B : M. LEYMARIE Stéphane, M. DIOU Camille, M. SOULEY Harouna Ali, Mme SINIGAGLIA-AMADIO Sabrina, M. GNAEDINGER Éric

Collège BIATSS : M. METZGER Jean-Luc, Mme RABAN Catherine

Collège des usagers :

Collège des personnalités extérieures :

### Était représentée

**Par son suppléant :**

Mme BARDOL Clara, représentée par son suppléant M. GOULIN Natan

### Étaient représentés

**Par Procuration :**

Mme LE FLOCH Vasilica  
M. DUSSOUBS Bernard  
M. CAMUS Vianney  
Mme CREUSOT Nicole  
M. VANNESTE Arnaud  
Mme MOINARD Patricia  
M. TORRIS Jean-Paul

procuration à **M. MARTRETTE**  
procuration à **M. GNAEDINGER** ou à Mme RABAN  
procuration à **M. GOULIN** ou à M. METZGER ou à Mme DORIAT-DUBAN  
procuration à **M. LEYMARIE** ou à M. DIOU  
procuration à **Mme DORIAT-DUBAN** ou à M. DIOU  
procuration à **M. SCHMITT**  
procuration à **Mme BOULANGER Hélène**

**NB :**

En l'absence de son suppléant (M. WERNER François), la procuration de **M. GROSDIDIER François** en faveur de M. SCIAMANNA Marc (**absent**) n'a pas pu être attribuée.

### Étaient excusés :

M. GREENWOOD James (arrivée à 9 :40)  
M. MARY Gérard (arrivée à 9 :48)

M. SCHMIDT-MERJAY Paul-Alexandre, suppléant de Mme TRIPODI Axelle  
M. SCIAMANNA Marc

### Étaient absents :

Mme DENOOZ Laurence  
Mme FRANÇOIS Isabelle  
Mme PEREZ Sylvie  
Mme MORBÉ Muriel  
Mme CAMMARA Lou

### Invités :

Mme La Rectrice déléguée pour l'Enseignement Supérieur la Recherche et l'Innovation de la région académique GRAND EST ou son représentant (**Mme CHAIB Farida**)

- Mme DORAT-DUBAN Myriam, première Vice-présidente, Vice-présidente du Conseil d'Administration en charge de la *Politique des Ressources Humaines, des Conditions de Travail et du Dialogue Social*
- M. DEGOTT Pierre, Vice-président du Conseil de la Vie Universitaire
- M. OGET Nicolas, Vice-président du Conseil de la Formation
- M. HEHN Alain, Vice-président du Conseil Scientifique
- M. DIOU Camille, Vice-président en charge du *Pilotage, des Finances et du Sénat Académique*
- M. LEYMARIE Stéphane, Vice-président en charge de la *Stratégie Territoriale et de la Vie Institutionnelle*
- M. TOMBRE Karl, Vice-président en charge de la *Stratégie Internationale et Européenne*
- M. MAUVIEL Guillain, Vice-président *Transition Écologique*
- M. TISSERANT Pascal, Vice-président *Égalité–Diversité–Inclusion*
- M. STERPENICH Jérôme, Vice-président en charge des *Partenariats*
- M. DE NANTOIS Christophe, Vice-président en charge de l'*Immobilier et de l'Efficacité Énergétique*
- Mme MARTINY Marion, Vice-présidente en charge de la Facilitation du Fonctionnement Interne de l'Établissement
- Mme RAULT Valérie, Vice-présidente en charge de l'Accompagnement au Développement de la Pédagogie
- M. GUERY Loris, Vice-président en charge du Développement de l'Alternance et de la Formation Tout au Long de la Vie
- M. GRASSER Benoît, Vice-président adjoint à la *Politique Scientifique*
- M. BOUGDIRA Jamal, Vice-président en charge de la *Valorisation*
- M. FRESSENGEAS Nicolas, Vice-président en charge du *Numérique, des Données et de la Science Ouverte*
- Mme BOULANGER Clotilde, Vice-présidente par intérim du Conseil Scientifique et Vice-présidente en charge de la *Politique Doctorale*
- M. LEMOINE Fabrice, Vice-président adjoint en charge de la *Stratégie Europe*
- M. FERBER Jules, Vice-président Étudiant
- M. DRUE Frédéric, Agent Comptable
- M. MALNOURY Vincent, Directeur Général des Services
- M. JEUNEHOMME Pierre-Emmanuel, Directeur Général des Services Adjoint « Infrastructures et Moyens »
- Mme JUNOT Emmanuelle, Directrice Générale des Services Adjointe « Formation et Vie Universitaire »
- Mme TESSIER Claire, Directrice Générale des Services Adjointe « Recherche, Projets et Partenariats »
- M. L'HUILLIER Nicolas, Directeur de la modernisation de la gestion des Ressources Humaines
- Mme WEBER Sarah, Directrice des Affaires Juridiques
- M. DINE David, Directeur de la Communication
- Mme MIGNOT-GERARD Stéphanie, Maître de Conférences à l'Institut de Recherche en Gestion de l'Université de Paris-Est Créteil
- M. BIGET Anthony, Directeur opérationnel, chargé de projets UL PROPULS'
- M. COUVAL Romain, Sous-directeur des Affaires Juridiques

Assistait également à la séance du conseil :

Mme Bernadette OREL, Chargée du Conseil d'Administration

Nombre de membres en exercice : 31

Quorum : 16

Nombre de membres présents en début de séance : 14

Nombre de membres représentés : 7

*Note préalable : Dans la suite de ce document, la rédaction s'efforce d'adopter une formulation qui donne une égale visibilité aux désignations féminines et aux désignations masculines. Cependant, certains termes comme auteur ou référent sont utilisés au sens neutre et peuvent désigner indifféremment des femmes ou des hommes occupant la fonction ou ayant la qualité correspondante, conformément à la circulaire du 21 novembre 2017 relative aux règles de féminisation.*

À 9 h 35, la Présidente constate, du fait de l'appel à manifester de plusieurs syndicats, qu'il manque deux Administrateurs annoncés pour atteindre le quorum. Elle propose à l'assemblée, avant d'ouvrir la séance, d'aborder dans un premier temps les différentes informations.

## 1. INFORMATIONS de la PRÉSIDENTE

 Tout d'abord, la Présidente accueille au sein du collège B du Conseil d'Administration M. Harouna SOULEY-ALI, collègue directeur de l'IUT de Longwy et chercheur au CRAN (Centre de Recherche en Automatique de Nancy), qui remplace Mme Anne POSZWA, promue Professeure des Universités.

M. Harouna SOULEY-ALI dit rejoindre le Conseil d'Administration avec émotion et fierté car il se réjouit de travailler avec les collègues élus et de voir que les IUT sont représentés au sein du Conseil sur la liste « PULsar (Pour une Université de Lorraine, Solidaire, Ambitieuse et Responsable) ».

De son côté, la Présidente est contente d'accueillir un collègue qui travaille en proximité sur une composante de formation qui est installée dans une des villes d'équilibre, ce qui témoigne aussi de l'importance du maillage territorial de l'Établissement. Elle souhaite la bienvenue à M. Harouna SOULEY-ALI.

### ARRIVÉE de M. James GREENWOOD

Nb de présents : 15

NB de représentés : 7

 Le contexte politique de cette rentrée universitaire s'avère très inhabituel : le degré d'information de la gouvernance de l'Université de Lorraine, concernant la loi de finances 2025, est à peu près équivalent au degré d'information qui était le sien fin mai-début juin – ce qui pose des difficultés en termes de lisibilité des intentions du gouvernement qui vient d'être nommé.

Une déclaration de politique générale est attendue dans l'après-midi. Le ministre de l'Enseignement Supérieur a indiqué qu'après cette déclaration, il préciserait lui-même ses intentions et le cadre dans lequel il évolue.

La Présidente est néanmoins inquiète à différents titres, sur les volets financiers et sur le fait que monte, petit à petit dans les médias, le bruit d'une éventuelle loi de finances rectificative : même si on est aujourd'hui dans une démarche à peu près de maintien des moyens accordés en 2024 (sans le financement du dispositif « Marche+ » de la Loi de Programmation de la Recherche, sans, a priori, le financement de la poursuite de la réforme des bourses), il est tout à fait possible que les choses changent. La Présidente sera vigilante aux déclarations du ministre qui devraient suivre dans la semaine et, comme elle l'a annoncé à France Universités sur tout ce qui pourrait être entrepris en matière de loi migratoire, disant et redisant que, pour les universités, il y a là un casus belli.

 La Présidente partage également avec les membres du Conseil d'Administration une inquiétude liée aux risques de cybersécurité. L'université de Paris-Saclay a été victime d'une attaque majeure dont on ne connaît pas tous les détails. C'est pourquoi, la Présidente attendra d'avoir une information stabilisée de l'Agence nationale en charge du suivi de la situation. Cette attaque majeure a conduit les collègues et les étudiants et étudiantes à ne plus disposer de messagerie électronique donc à ne plus pouvoir interagir : en conséquence, la chaîne d'inscription tombe, tous les systèmes de gestion sont bloqués – dont celui de la paie. Cela prendra des mois à l'université de Paris-Saclay pour s'en remettre.

À l'Université de Lorraine, la DN (Direction du Numérique) met tout en œuvre, notamment par des choix forts en termes de cloisonnement de base de données et d'informations qui ont, jusqu'à présent, mis à l'abri l'Établissement des nombreuses attaques subies quotidiennement.

Pour la Présidente, il est vital d'agir sur un risque auquel nous sommes confrontés de manière croissante depuis la guerre en Ukraine : le vol de compte. La Présidente tient à ce que les personnels et les étudiants et étudiantes soient formés à minima à ce qu'il est convenu d'appeler "l'hygiène numérique". Par exemple :

- utiliser le même mot de passe et son adresse professionnelle partout représente un problème ;
- passer des commandes sur un site commercial comme celui de la Redoute ou des 3 Suisses en utilisant son adresse *univ-lorraine* et le même mot de passe que sur ce compte *univ-lorraine*, c'est un problème ;
- utiliser un mot de passe du type *mon nom et ma date de naissance*, c'est un problème ;
- le fait de ne pas repérer les opérations de « fishing » représente également un problème.

La Présidente a enclenché un mouvement visant, au cours des prochaines semaines, à rendre peu à peu obligatoire la formation de l'ensemble des étudiants, des étudiantes et des personnels à l'hygiène numérique. La DN a préparé un cours en ligne qui prend tout au plus 30 minutes pour permettre à chacun et à chacune de disposer des clés lui permettant de travailler correctement.

Lundi soir, le 30 septembre, à la journée de bienvenue d'accueil des nouveaux personnels (« Welcome Days »), la Présidente s'est rendu compte de l'absence de cette formation en anglais à destination des étudiants internationaux et des collègues ne maîtrisant pas le français.

### ARRIVÉE de M. Gérard MARY

Nb de présents : 16

NB de représentés : 7

(Le quorum est atteint, la séance est ouverte)

 **M. François GROSDIDIER, maire de Metz, a été élu à la présidence de l'AVUF (Association des Villes Universitaires de France).** Il a succédé à Mme Catherine VAUTRIN qui a été appelée à d'autres fonctions. Cette association joue un rôle important au niveau national à la fois pour faciliter les dynamiques entre les universités et les collectivités ; l'AVUF rapproche deux univers très différents en aidant l'échange d'informations et le montage de partenariats. Les thématiques concernées portent sur la vie universitaire et tous les sujets qui positionnent l'université dans une ville, dans son rapport à l'espace et dans son rapport à l'ensemble des acteurs qui l'entourent.

L'AVUF permet également de porter une voix nationale sur la distribution de l'Enseignement Supérieur sur les territoires français. Tout le monde sait, qu'en période de restriction budgétaire, la tentation immédiate qui vient à l'esprit de beaucoup de collègues et d'acteurs, notamment parisiens, est de déclarer que les antennes situées dans des villes d'équilibre, hors des métropoles, coûtent cher et que leur fermeture générerait des économies – ce que la Présidente trouverait délétère étant donné la situation de chaque territoire, notamment celle des 4 départements lorrains. Le fait d'avoir un relai à la tête de cette association, qui permet aussi de porter une voix politique défendant ce maillage territorial, représente un réel avantage.

 **Nous voici en période de rentrée,** constate la Présidente.

❖ L'Établissement met en place la nouvelle offre quinquennale de formation avec, notamment des parcours de personnalisation proposés à tous les étudiants et étudiantes de Licence :

- un parcours *Professorat des Écoles*,
- des parcours *Licences Accès Santé (L.AS)*,
- le parcours *Recherche* déployé dans le cadre du programme « ORION »,
- le parcours *Étudiants Sportifs de Haut Niveau (ESHN)*
- le parcours *Entrepreneuriat*,
- le parcours *AGILES* (Agir pour l'Environnement et la Société), orienté Transition Écologique (TE).

Le parcours *AGILES TE* peut être choisi par des étudiants et des étudiantes qui souhaitent approfondir le certificat SENSE de sensibilisation aux enjeux sociétaux et environnementaux qui est aujourd'hui en phase de généralisation à l'échelle de l'Établissement et qui a vocation à devenir obligatoire pour obtenir à terme un diplôme de l'Université de Lorraine.

La formation aux enjeux écologiques a été rendue obligatoire par la réglementation. L'Université de Lorraine a choisi de ne pas se limiter aux questions de TE mais d'élargir le travail de sensibilisation et de formation aux enjeux sociétaux, partant du principe qu'il existe un lien fort entre les deux. Selon la Présidente, la dégradation de la planète a des effets sur la justice sociale : ceux qui souffrent en premier des effets du changement climatique sont aussi les plus défavorisés économiquement et victimes de discrimination. La Présidente est convaincue qu'on ne peut traiter la question de la transition écologique sans traiter en même temps la question des enjeux sociétaux. Il en va du modèle sociétal sur lequel on veut engager notre pays et le monde en général ; la Présidente y est personnellement très attachée, ainsi que les membres de son équipe, et cela constitue une caractéristique de l'Université de Lorraine.

❖ La rentrée est aussi l'occasion d'affirmer la dimension internationale et la dynamique entrepreneuriale de l'Université. :

▪ des étudiants et étudiantes internationaux ont été accueillis dans les hôtels de ville de Metz et Nancy, lors des traditionnels *Welcome Days*.

▪ l'Établissement a signé un contrat local de santé avec la métropole du Grand Nancy afin de favoriser l'accès à la santé pour tous, ce qui comprend des actions plus particulièrement destinées à la communauté étudiante.

▪ le PeeL (Pôle Entrepreneuriat Etudiant de Lorraine) a fait sa rentrée à Metz hier soir, lundi 30 septembre, lors d'une soirée qui a permis de mettre en relation des investisseurs avec des projets portés par des étudiant.e.s, avec des étudiants et des étudiantes, et même avec des chercheurs – dont le porteur du projet « ORION ». L'Université de Lorraine est la première université entrepreneuriale de France ; la Présidente tient à remercier l'ensemble des équipes du PeeL et son directeur, M. Christophe SCHMITT, par ailleurs membre du Conseil d'Administration.

📄 Au chapitre des actualités plus institutionnelles de l'Établissement, les partenaires du site lorrain ont nommé M. Benoît GRASSER à la direction exécutive de « LUE (Lorraine Université d'Excellence) » ; cette nomination sera effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. M. Karl TOMBRE faisant valoir ses droits à la retraite, M. Benoît GRASSER conservera son mandat en appui au Vice-Président du Conseil Scientifique mais il sera déchargé d'un certain nombre de tâches. Le départ de M. Karl TOMBRE et le glissement de M. Benoît GRASSER du côté de la direction exécutive de « LUE » susciteront un certain nombre d'évolutions dans l'équipe politique de l'Établissement que la Présidente présentera lors du prochain Conseil d'Administration de novembre, notamment en termes d'une nouvelle Vice-présidence en charge de la politique internationale.

📄 Le recrutement de M. Frédéric DRUE comme Agent Comptable de l'université de Strasbourg sera également effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2025 car les agents comptables bénéficient d'un mandat de 4 ans renouvelable 1 fois – soit 8 ans au maximum. La Présidente déclare que l'université de Strasbourg est un bel établissement qui a beaucoup de chance de pouvoir compter sur M. Frédéric DRUE dans les années à venir.

Il n'existe pas de problème de continuité de service puisque le fondé de pouvoir de M. Frédéric DRUE, M. Gilles FLUCK, accepte de prendre l'intérim : pour information, c'est bien M. Gilles FLUCK qui présentera le compte financier 2024 en mars 2025 devant le Conseil d'Administration. Le processus de recrutement d'un nouvel Agent Comptable est en cours.

La Présidente dit que M. Frédéric DRUE a porté, au cours de ses mandats à l'Université de Lorraine, plusieurs démarches de modernisation de l'agence comptable ou de l'activité comptable liée à l'Établissement et il a pris une place très importante dans la mise en œuvre de la réforme de la Responsabilité des Gestionnaires Publics, étant en cela extrêmement facilitant. La Présidente tient à le remercier pour l'énergie qu'il a mise au service de la démarche de simplification et de facilitation dans l'Établissement – l'agent comptable étant un interlocuteur de première importance dans ces démarches car il a la capacité de faire évoluer les dispositifs de manière conséquente pour fluidifier l'ensemble des processus qui permettent à l'Université de fonctionner.

📄 En réponse à des questions émanant du collectif ESPOIR :

**(A) concernant une alerte sur une note de service qui a été diffusée, portant** sur la mise à disposition d'espaces au sein de l'Université de Lorraine — note dont le collectif ESPOIR a signalé qu'elle posait des difficultés pratiques de mise en œuvre.

La gouvernance n'a pas l'intention de modifier quoi que ce soit au fonctionnement de l'Établissement ni à la manière dont ce dernier permet à la liberté d'expression de trouver un lieu où s'exercer normalement.

Il n'y a aucune intention de rigidification, de complexification ou de pression supplémentaire sur les événements organisés au sein de l'Université de Lorraine, insiste la Présidente.

Ces dispositions n'étaient pas jusqu'alors formalisées. En l'absence de formalisation, les informations parvenaient à la présidence de l'Université de manière extrêmement désordonnée ; l'Établissement a aussi besoin de préciser que, par exemple, lorsqu'un événement est organisé, il faut qu'il y ait quelqu'un qui soit en situation de pouvoir intervenir sur le système de sécurité-incendie.

L'intention derrière la réalisation de cette note était celle d'une formalisation pour éviter une forme de désordre qui coûtait beaucoup d'énergie à beaucoup de monde.

Il reste que l'Université de Lorraine est un très grand établissement, avec des configurations très variées suivant les sites et lieux d'implantation, Établissement qui connaît de grandes difficultés à trouver une formulation qui s'applique à toutes les situations, sans générer de problématique qu'il ne voulait pas générer, explique la Présidente.

La note de service est en cours de reprise pour arriver à une nouvelle formulation.

La Présidente tient à réaffirmer sa volonté de préserver l'Université comme lieu dans lequel la liberté d'expression des personnes et des organisations est respectée dès lors que la loi est respectée dans le cadre de cette expression et qu'il n'existe pas de troubles à l'ordre public ou de risques sur la sécurité des biens et des personnes.

**(B) concernant le départ de l'infirmière du campus des Aiguillettes**, Mme Myriam DORIAT-DUBAN relate que l'infirmière se trouvait en situation de mal-être depuis longtemps, étant très isolée sur ce site et vivant mal cet isolement. Elle a obtenu une mobilité, sachant que la FST (Faculté des Sciences & Technologies) est située à côté du SSE (Service de Santé Étudiante Nancy-Vélodrome). L'idée est que cette proximité favorise l'accès des étudiants et des étudiantes à des soins. La gouvernance réfléchit à la mise en place d'éventuelles permanences tout en veillant à ne pas reproduire le même isolement et le mal-être chez la nouvelle personne.

**(A)** M. Olivier GARET revient sur la note de service pour souligner qu'elle arrive dans un contexte où il y a, depuis quelques mois, une attention particulière portée par le gouvernement à ce qui se passe dans les universités. Selon M. Olivier GARET, on peut constater une focalisation assez extrême avec une tentative de contrôler les expressions politiques à l'intérieur des universités, d'où, en retour, une vigilance accrue. Il faut ajouter aussi que la nomination du nouveau ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR) par M. Emmanuel MACRON, n'est pas pour apaiser M. Olivier GARET : M. Patrick HETZEL est un homme de convictions qu'il a eu l'occasion d'exprimer lors de sa longue carrière politique, en particulier sa capacité à contrôler les expressions dans les enceintes universitaires, et son point de vue sur les franchises académiques.

M. Olivier GARET est heureux d'entendre que la Présidente est attachée à la défense de l'Université comme lieu de discussions, de dialogue, de foisonnement des idées ; il espère que cette légère incompréhension sera vite levée.

#### **DÉPART de M. James GREENWOOD**

Nb de présents : 15

NB de représentés : 7

**(B)** Quant au souci sur le site des Aiguillettes, M. Olivier GARET s'exprime au nom des collègues de la Faculté des Sciences et Technologies qui font part d'une grande inquiétude sur la mobilisation de personnels au service de la santé des

étudiants et des étudiantes sur le campus. La semaine dernière, une réunion du conseil d'UFR a eu lieu pendant laquelle ce sentiment s'est exprimé très fortement, relate-t-il.

À la Faculté des Sciences et Technologies comme ailleurs dans l'Établissement et comme ailleurs dans les universités françaises, la situation de la santé des étudiants, en particulier de leur santé mentale est devenue une question prégnante – surtout depuis la crise covid-19.

Rappeler aux acteurs leur responsabilité (aux composantes autant qu'à l'Université) est quelque chose d'important, de même que de disposer d'une aide sanitaire. Les enseignants et les enseignantes sont en première ligne pour recueillir les paroles d'étudiants/étudiantes en détresse. M. Olivier GARET souhaite ne pas se trouver en situation où l'Établissement ou la composante se renvoient la responsabilité. M. Olivier GARET souligne que le code de l'éducation dit clairement que la responsabilité de la santé des étudiants/étudiantes, la capacité de travailler en sécurité est une responsabilité du chef d'établissement, secondé par le Conseil Social d'Administration (CSA) qui l'aide par ses recommandations.

**(B)** La Présidente est consciente de ses responsabilités face aux problèmes évoqués. La démarche actuelle est de renforcer les effectifs du SSE ; il ne s'agit pas de diminuer la capacité de l'Établissement à venir en soutien des équipes pédagogiques en interaction directe avec les étudiants/étudiantes. L'Université de Lorraine a de nouveau réaffirmé cet engagement dans le cadre du contrat local de santé.

Maintenant, il faut déterminer la manière d'organiser tout ce travail et prendre en compte la situation des agents. La Présidente n'a pas d'inquiétude de ce point de vue même se elle entend bien la forte préoccupation de la communauté tout à fait légitime sur ces questions.

**(A)** La Présidente est persuadée que la situation va s'éclaircir et elle refuse de juger les personnes sur leurs positions ou des affirmations à un moment donné de leur vie ; elle propose d'attendre les déclarations politiques du nouveau ministre pour voir s'il y a eu, ou pas, des transformations. En tous cas, la Présidente refuse de s'installer dans une logique de défiance permanente. « Tout le monde peut changer », conclut-elle.

La Présidente procède à la lecture des procurations.

## **2. PROJET de COMPTE-RENDU du CONSEIL D'ADMINISTRATION du 2 JUILLET 2024** **DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS**

Aucune demande de modification.

Le compte rendu du Conseil d'Administration du 2 juillet 2024 **est approuvé à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration.

### **Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Quorum	16
Membres présents	15
Membres représentés	7
Nombre de votants	22
Nombre de <b>REFUS de VOTE</b>	0
Nombre de voix <b>POUR</b>	22
Nombre de voix <b>CONTRE</b>	0
Nombre d' <b>ABSTENTIONS</b>	0

### 3. CONVENTION QUINQUENNALE CNRS-UNIVERSITÉ de LORRAINE 2024-2028

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 1

M. Alain HEHN indique que la convention n'a pas connu d'évolution très forte, si ce n'est une modification qui rentre dans le cadre de l'expérimentation Gillet, à savoir :

→ Dans le cadre de l'expérimentation Gillet et dans une logique déjà mise en œuvre au niveau de l'Établissement, évolution vers la mise en place de **Délégation Spécifique de Gestion (DSG)**.

Sont déjà en DSG du côté du CNRS :

- ✓ ATILF (Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française),
- ✓ CRPG (Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques),
- ✓ LRGP (Laboratoire Réactions et Génie des Procédés),
- ✓ LCPME (Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour les Matériaux et l'Environnement)

Sont déjà en DSG du côté de l'Université de Lorraine (UL) :

- ICEEL (Institut Carnot Énergie et Environnement en Lorraine)

Propositions faites :

Glisser vers une DSG UL pour les laboratoires suivants :

- ⇒ CMR2 (Cristallographie, Résonance Magnétique et Modélisations),
- ⇒ GeoRessources (recherches en géologie),
- ⇒ IECL (Institut Élie Cartan de *Lorraine*),
- ⇒ L2CM (Laboratoire Lorrain de Chimie Moléculaire),
- ⇒ LEMTA (Laboratoire Énergies & Mécanique Théorique et Appliquée),
- ⇒ LIEC (Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux),
- ⇒ LPCT (Laboratoire de Physique et Chimie Théoriques),
- ⇒ MSH (Maison des Sciences de l'Homme)

Glisser vers une DSG CNRS :

- ⇒ LCPM (Laboratoire de Chimie-Physique Macromoléculaire),
- ⇒ OTELO (Observatoire Terre et Environnement de *Lorraine*)

Les laboratoires tels que l'IJL (Institut Jean Lamour) ou le LORIA (Laboratoire *Lorrain* de Recherche en Informatique et ses Applications) seront potentiellement concernés au prochain quinquennal.

→ Modalités : Passage en DSG en imprimant un rythme qui soit compatible avec la montée en charge et la capacité des services à prendre ces gestion.

Pour 2025 :

- ❖ GeoRessources et IECL pour l'Université de Lorraine
- LCPM et OTELO pour le CNRS.

Hormis ces éléments, il n'y a pas de modification majeure de la convention, conclut M. Alain HEHN

La convention quinquennale CNRS-Université de Lorraine 2024-2028 **est approuvée à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Quorum	16
Membres présents	15
Membres représentés	7
Nombre de votants	22
Nombre de <b>REFUS de VOTE</b>	0
Nombre de voix <b>POUR</b>	22
Nombre de voix <b>CONTRE</b>	0
Nombre d' <b>ABSTENTIONS</b>	0

**4. SCHÉMA DIRECTEUR de la VIE ÉTUDIANTE 2024-2028**

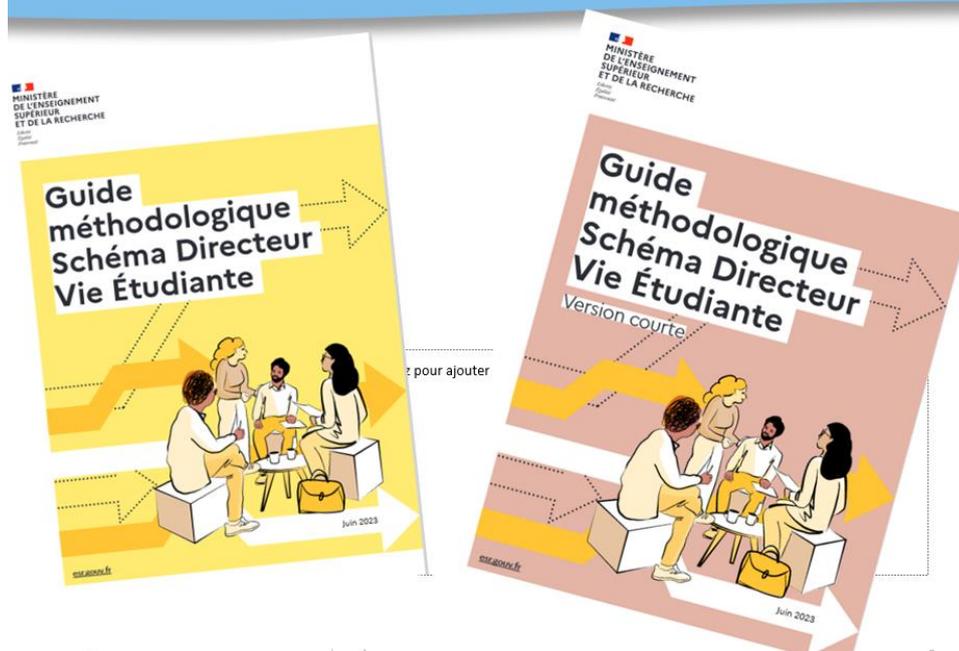
**DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS**

**ANNEXE 2**

Le point est présenté par M. Pierre DEGOTT puis par M. Jules FERBER.

Le Schéma Directeur de la Vie Étudiante (SDVE) est une obligation du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR), qui a publié en juin 2023 un guide méthodologique à la rédaction duquel M. Pierre DEGOTT avait contribué. L'Université de Lorraine a été l'établissement précurseur en matière de schéma « Vie Étudiante en Lorraine (VÉLo) » qui a été rédigé en 2017.

## SDVE – Guide méthodologique



Le SDVE présenté ce jour est le prolongement naturel du premier VÉLo (2018-2022) dont les 9 grands axes thématiques étaient les suivants, lesquels aident encore aujourd'hui à la ventilation de la CVEC (Contribution à la Vie Étudiante et de Campus) :

### Vie Étudiante en Lorraine (VÉLo) :

- Axe 1 : Santé – social
- Axe 2 : Activités physiques et sportives
- Axe 3 : Cultures
- Axe 4 : Égalité – Diversité
- Axe 5 : Vie associative et initiatives étudiantes
- Axe 6 : Accueil des publics spécifiques
- Axe 7 : Mobilité – Transports
- Axe 8 : Logement – Restauration
- Axe 9 : Rythmes de vie – Rythmes d'études

Pour chacun de ces axes, un certain nombre d'objectifs avaient été retenus, qui se déclinaient en un certain nombre d'actions (voir pages 12 et 13 suivantes). Ce principe n'a pas changé.

Axe 1	Objectif 1.4	Réalisation actuelle Observation 2018	Réalisation cible Observation 2022
<b>Développer les outils et les supports numériques</b>			
<b>Action 1.4.1 Développer la version 2 du logiciel métier CALCIUM</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre les réunions annuelles du groupe de pilotage,</li> <li>Développer et mettre à disposition au niveau national des modules complémentaires « carnet de vaccination électronique » « plannings » et « statistiques »</li> </ul>		●●●●○	●●●●●
<i>Définition de l'indicateur : évolution pérenne des outils au regard des besoins</i> Niveau 0 ○○○○○ : Aucune Niveau 1 ●○○○○ : nouvelle version Calcium mise en place Niveau 2 ●●○○○ : nouvelle version Calcium mise en place + 1 module complémentaire Niveau 3 ●●●○○ : nouvelle version Calcium mise en place + 2 modules complémentaires Niveau 4 ●●●●○ : nouvelle version Calcium mise en place + 3 modules complémentaires Niveau 5 ●●●●● : Fonctionnement optimal de Calcium			
<b>Action 1.4.2 Améliorer la communication du SUMPPS :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>En direction des composantes et du CROUS</li> <li>Sur les réseaux sociaux</li> <li>En faisant évoluer le site web du service</li> </ul>		●○○○○	●●●○○
<i>Définition de l'indicateur : lisibilité/notoriété du service</i> Niveau 0 ○○○○○ : 0% Niveau 1 ●○○○○ : 20% Niveau 2 ●●○○○ : 40% Niveau 3 ●●●○○ : 60% Niveau 4 ●●●●○ : 80% Niveau 5 ●●●●● : 100%			
<b>Action 1.4.3 Être vigilants sur la conception des supports de prévention : une attention particulière sera portée sur l'information à l'accès aux droits santé et aux changements de régime de sécurité sociale</b>		●○○○○	●●●●○
<i>Définition de l'indicateur : connaissance par les étudiants de la réforme sécurité sociale/ accès aux droits</i> Niveau 0 ○○○○○ : 0% Niveau 1 ●○○○○ : 20% Niveau 2 ●●○○○ : 40% Niveau 3 ●●●○○ : 60% Niveau 4 ●●●●○ : 80% Niveau 5 ●●●●● : 100%			
<b>Partenariats existants ESR</b> <b>Universités de France adhérentes à calcium</b>			
<b>Partenariats existants hors ESR</b> Agence Régionale de Santé grand est ; collectivités ; partenariats institutionnels et associatifs ; mutualité ;			
<b>Partenariats à développer</b> Caisses Primaires d'Assurance Maladie CPAM,			

<b>Action 1.4.2</b>	<b>Améliorer la communication du SUMPPS :</b> • En direction des composantes et du CROUS • Sur les réseaux sociaux • En faisant évoluer le site web du service	●○○○○	●●●○○
<i>Définition de l'indicateur : Lisibilité/notoriété du service</i> Niveau 0 ○○○○ : 0% Niveau 1 ●○○○ : 20% Niveau 2 ●●○○ : 40% Niveau 3 ●●●○ : 60% Niveau 4 ●●●●○ : 80% Niveau 5 ●●●●● : 100%			
<b>BILAN 2019 :</b> Des plaquettes d'information présentant les missions du SUMPPS ont été réalisées rentrée 2019, à destination des étudiants et des composantes. Un nouveau flyer est en cours de conception. La communication s'articule avec l'identité visuelle apportée par la charte graphique UL pour la vie universitaire. Des réunions semestrielles sont organisées avec la direction du CROUS pour de l'information réciproque et la collaboration sur les sujets d'actualités. Le SUMPPS Lorraine sud a renforcé sa communication sur les réseaux sociaux notamment en créant sa propre page facebook. Le site Faites la fête a été réorganisé en 2018-2019 en liaison avec la Direction du Numérique et la Direction de la Communication et actualisé, il est à nouveau disponible depuis la rentrée 2019 et intègre les inscriptions pour la journée de formation annuelle.			
Niveau atteint en 2019 : ●●○○○			
<b>Bilan 2022 :</b> La crise sanitaire a conduit à renforcer l'information sur le rôle du SUMPPS en ce domaine notamment grâce à la plate-forme de contact et signalement. Les relations quotidiennes tissées avec les composantes pour gérer le tracing et mettre en place les mesures adaptées ont également conduit à une meilleure connaissance du service. Un travail a été engagé en 2020 avec le collegium santé autour de la déclinaison du Centre National d'Appui en un dispositif lorrain dénommé CLASS (Centre Lorrain d'Appui Solidarité Santé). Mais il faudra réactualiser la communication à la rentrée sur l'ensemble des activités du SUMPPS hors crise.			
Niveau atteint en 2022 : ●●●○○			
Évolutions possibles : présentées en fin de l'axe			

<b>Action 1.4.3</b>	<b>Être vigilants sur la conception des supports de prévention : une attention particulière sera portée sur l'information à l'accès aux droits santé et aux changements de régime de sécurité sociale</b>	●○○○○	●●●●○
<i>Définition de l'indicateur : Connaissance par les étudiants de la réforme sécurité sociale/ accès aux droits</i> Niveau 0 ○○○○ : 0% Niveau 1 ●○○○ : 20% Niveau 2 ●●○○ : 40% Niveau 3 ●●●○ : 60% Niveau 4 ●●●●○ : 80% Niveau 5 ●●●●● : 100%			
<b>BILAN 2019 :</b> Une convention a été conclue en 2019 avec les CPAM en vue de communiquer conjointement sur le régime de sécurité sociale étudiante, de mener des actions d'information, de mener des actions de formation à destination des personnels santé-social, et de faciliter la gestion des cas complexes avec des interlocuteurs dédiés. Des documents spécifiques ont été conçus pour les étudiants internationaux. La DRIE, la Direction de la Communication et la DFOIP sont associées à ce dispositif. Un partenariat demeure avec la MGEL, dernière mutuelle étudiante, matérialisé également par une convention élargie au-delà de la question de l'accès aux droits.			
Niveau atteint en 2019 : ●●○○○			
<b>Bilan 2022 :</b> Si les relations avec les CPAM sont facilitées depuis la convention, la crise sanitaire n'a pas permis d'aller véritablement au-delà depuis. Un accord cadre CNAM-CPU a été signé qui permet de reprendre la convention pour une déclinaison partenariale territoriale renforcée. Il s'agit tant de l'accès aux droits que des actions de prévention mutualisées.			
Niveau atteint en 2022 : ●●○○○			
Évolutions possibles : présentées en fin de l'axe			

M. Pierre DEGOTT rappelle que chacune des actions avait fait l'objet d'un bilan à mi-parcours, sur la période 2020-2022, avec un chiffrage du pourcentage de réussite précis. En raison de la crise du covid-19, qui avait paralysé la vie étudiante pendant plusieurs mois, certaines actions n'avaient pu se réaliser.

La nature des axes du SDVE 2024-2028 a été modifiée : les axes sont devenus davantage des axes stratégiques, destinés à illustrer la politique RSE (Responsabilité Sociétale et Environnementale) de l'Établissement. Ces axes ont été définis de manière à être en adéquation avec la profession de foi de M. Pierre DEGOTT, qui était la transposition du projet de la Présidente avant son élection.

M. Jules FERBER présente les 5 axes du SDVE 2024-2028 qui a été construit lors d'ateliers composés par des élus issus des personnels et des étudiants :

### Axe 1 - Améliorer les conditions de vie et d'études

- ↺ Accompagner les étudiants et étudiantes concernés vers un emploi compatible avec la réussite de leurs études
- ↺ Améliorer la restauration sur les campus
- ↺ Améliorer l'accueil et l'inclusion des étudiants internationaux
- ↺ Assurer l'équité d'accès au numérique et à internet
- ↺ Assurer l'équité d'accès des étudiants et étudiantes aux espaces de travail et aux lieux de vie

### Axe 2 - Prévenir les discriminations, accueillir la diversité et promouvoir l'inclusion

- ↺ Améliorer l'accueil des étudiants et étudiantes dans leur diversité
- ↺ Organiser, développer et encadrer les activités physiques et sportives pour l'ensemble des étudiants et étudiantes

### Axe 3 - Aider les étudiants et étudiantes en situation de fragilité

- ↺ Améliorer l'accueil des primo-entrants
- ↺ Assurer la veille sanitaire sur les besoins médico-psycho-sociaux de la population étudiante du territoire
- ↺ Assurer une offre de prévention en santé adaptée aux risques identifiés de la jeunesse
- ↺ Combattre la fragilité et la précarité menstruelles
- ↺ Développer l'accès aux soins et aux droits en santé
- ↺ Faciliter l'accès au logement et l'installation des étudiants et étudiantes

### Axe 4 - Agir face aux enjeux écologiques en cohérence avec les grands défis sociétaux

- ↺ Faciliter la mobilité durable des étudiants et étudiantes vers leurs campus
- ↺ Former et sensibiliser à la transition écologique

### Axe 5 - Favoriser le vivre ensemble

- ↺ Contribuer à la formation des étudiants et étudiantes par l'acquisition de compétences psycho-sociales
- ↺ Développer le tissu associatif étudiant et accompagner les initiatives étudiantes
- ↺ Garantir l'accès des étudiants et étudiantes à leur droit culturel en facilitant l'accès aux contenus et en accompagnant les formes émergentes
- ↺ Utiliser le plein potentiel du concept MDE (Maison de l'Étudiant) pour dynamiser la vie associative et culturelle à l'Université
- ↺ Organiser, développer et encadrer les activités physiques et sportives des étudiants sur tout le territoire
- ↺ Inciter les étudiants et étudiantes et particulièrement les sédentaires à s'engager dans une pratique régulière
- ↺ Faire connaître l'engagement des étudiants et étudiantes dans les pratiques sportives comme vecteur de formation
- ↺ Promouvoir les régimes spécifiques d'études et assurer leur mise en place
- ↺ Rendre attractive l'université pour les ESHN (Étudiants Sportifs de Haut Niveau)
- ↺ Promouvoir et valoriser la pratique sportive de compétition universitaire
- ↺ Offrir le droit à la déconnexion (notamment en encourageant et en proposant une pratique culturelle et/ou sportive)

Le SDVE présenté aujourd'hui est le fruit d'un long travail ; il a nécessité 2 ans de concertation, une centaine de personnes (des collègues des services, des élus/élues des conseils, beaucoup d'étudiants et d'étudiantes de toutes sensibilités) ont contribué à la rédaction de ce schéma, reprend M. Pierre DEGOTT.

Toutes les idées formulées, parfois contradictoires, parfois redondantes, ont été synthétisées pour aboutir à des formulations satisfaisantes pour tous.

M. Pierre DEGOTT insiste sur le côté territorial via un travail avec les partenaires. Il précise que le SDVE a été présenté en comité territorial.

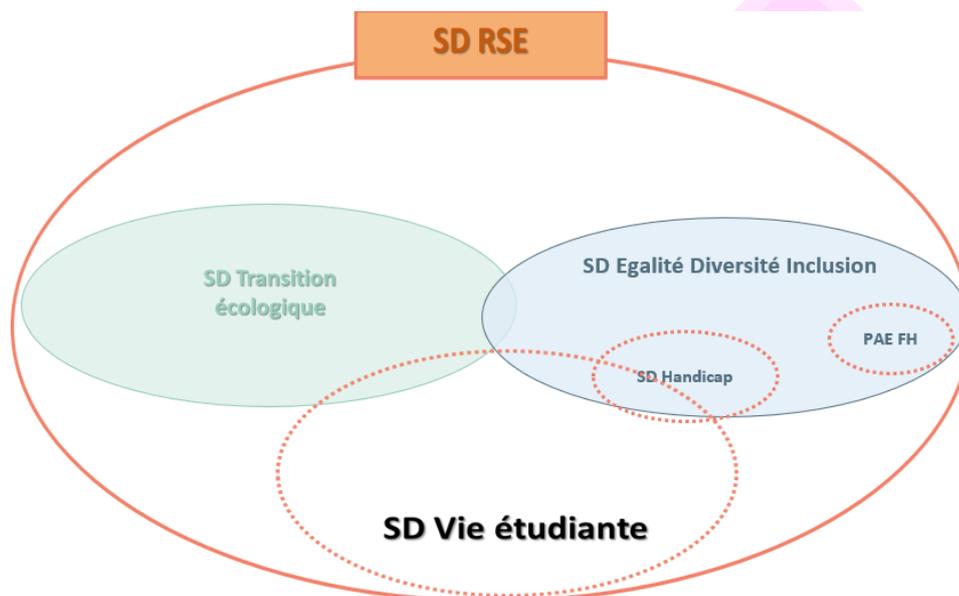
Ce schéma fera l'objet d'un bilan ; à chaque action sera assorti un indicateur de suivi en affectant, pour chaque action, le service ou le partenaire en charge. Pour chaque action, un délai de réalisation est donné : le court terme (un an), le moyen terme et le long terme.

La méthodologie sera de discuter tous les ans en comité CVEC de la réalisation ou non des objectifs fixés, avec la possibilité d'ajouter une action en cours de contrat ou en d'en supprimer dès lors que l'objectif est atteint. Ce schéma se veut agile et évolutif, complète M. Pierre DEGOTT.

### Articulation des schémas directeurs de l'Université de Lorraine

La difficulté rencontrée réside dans l'articulation entre tous les schémas directeurs connexes qui sont plus ou moins en cours de réalisation mais qui avancent à des rythmes différents.

En avril, le schéma Transition Écologique a été présenté au Conseil d'Administration par M. Guillain MAUVIEL qui travaille actuellement à une nouvelle version qui tient compte du SDVE, de manière à peaufiner l'articulation entre les différents schémas. Il faudra veiller à une concordance totale en évitant les redondances.



M. Pierre DEGOTT termine en disant que :

- le SDVE a besoin d'être validé pour pouvoir mettre en œuvre les actions,
- la ventilation CVEC 2025 tiendra compte des nouveaux axes,
- le SD Vélo 2 a été remodelé dans sa forme par la Direction de la Communication (voir ci-dessous).





Tout d'abord, M. Christophe SCHMITT remercie les intervenants pour leur présentation et le travail fourni. Ensuite, il formule 2 remarques :

- sur la forme : à propos de l'écriture inclusive, après discussions en Conseil d'Administration, il a été préconisé de n'utiliser le point médian qu'en dernier recours ; pour M. Christophe SCHMITT, il y avait moyen de présenter le document autrement que tel qu'il a été présenté ;

(NDLR : dans le présent compte rendu, la rédactrice a modifié l'écriture du diaporama de façon à suivre les conseils du guide « Écrire l'égalité à l'Université de Lorraine »)

- sur le fond : beaucoup de choses ont été travaillées dans le document en **annexe 2**, mais M. Christophe SCHMITT est étonné de voir uniquement l'intitulé des actions, sans description, sans information sur les moyens mis en œuvre, sans indicateur. Les années précédentes, différents documents ont été présentés en Conseil d'Administration qui étaient plus aboutis.

La Présidente pense qu'il manque des éléments de pilotage (indicateurs, critères de réalisation des actions). Elle propose de mettre au vote le document produit (**annexe 2**), **avec l'engagement de revenir vers le Conseil d'Administration pour présenter la méthodologie d'évaluation et de suivi du plan d'actions qui sera mis en œuvre, et cela, détaillé action par action.**

Pour M. Stéphane LEYMARIE, il y a une déclinaison territoriale de ce schéma où les actions se chargent en contenus spécifiques aux territoires, en particulier hors métropoles, qu'il faudrait ajouter dans le schéma d'articulation.

M. Olivier GARET trouve que le document semble très travaillé, avec un nombre assez impressionnant de pistes. Visiblement, un travail très important a été fait dans des groupes pour repérer les actions à mener. Effectivement, comme le dit M. Christophe SCHMITT, il manque des informations sur comment on fait, combien d'agents de l'Établissement sont mobilisés pour mettre en œuvre tous ces points.

M. Olivier GARET ne décèle pas de problème pour voter ce document mais il souhaite disposer d'indicateurs pour suivre ce qui se fera tout au long des 4 ans du plan.

M. Pierre DEGOTT tient à préciser que le SDVE 2024-2028 est réaliste car toutes les actions ont été formulées en concertation avec les services concernés (les médecins du SSE, les services du SUAPS de la DVUC,...) ; tous les acteurs sont convaincus de la faisabilité des actions mentionnées.

Le Schéma Directeur de la Vie Étudiante 2024-2028 **est approuvé** par les membres du Conseil d'Administration – sous réserve de l'engagement susmentionné, souligné.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Quorum	16
Membres présents	15
Membres représentés	7
Nombre de votants	<b>22</b>
Nombre de <b>REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
Nombre de voix <b>POUR</b>	<b>17</b>
Nombre de voix <b>CONTRE</b>	<b>0</b>
Nombre d' <b>ABSTENTIONS</b>	<b>5</b>

5. ENQUÊTE EUROPÉENNE intitulée « HIGHER EDUCATION AUTONOMY in EUROPE : SUPRANATIONAL, NATIONAL, and INSTITUTIONAL TRENDS » - AUTONOMIE de L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR en EUROPE : TENDANCES SUPRANATIONALES, NATIONALES et INSTITUTIONNELLES (information, échanges)  
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

Selon la Présidente, il s'agit d'un objet d'enquête réalisée au niveau européen, qui peut particulièrement intéresser les membres du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine. La Présidente tient à remercier la collègue d'avoir accepté du temps pour présenter cette enquête.

Via une connexion à distance, Mme Stéphanie MIGNOT-GÉRARD, Maître de conférences à l'IAE (Institut d'Administration des Entreprises) Paris-Est & à l'IRG (Institut de Recherche en Gestion) de l'Université Paris-Est Créteil, commente le diaporama suivant au moyen d'un écran partagé :

### Projet de recherche

L'enquête pour laquelle est sollicitée la participation de l'Université de Lorraine est une enquête qui s'intéresse à l'autonomie des universitaires en premier lieu et ensuite à l'autonomie des universités. Elle s'intitule « **l'autonomie de l'enseignement supérieur en Europe : tendances supranationales, nationales et institutionnelles** ».

**Le point de départ du projet** consiste en un constat partagé par tous, à savoir, que, dans la période contemporaine, l'organisation des universités et surtout le travail des universitaires connaissent des transformations significatives es du fait de pressions exogènes — qu'il s'agisse de politiques nationales de réforme ou de pressions transnationales, notamment de pressions marchandes qui viennent perturber ou tout au moins appellent à une certaine transformation de nos organisations.

**L'hypothèse qui préside** à ce projet de recherche est que toutes les universités finissent par se ressembler suite à des effets de mimétisme et du fait de toutes ces pressions internationales.

Néanmoins, le point de départ du projet est de dire qu'il existe des systèmes nationaux d'enseignement supérieur assez différents les uns des autres et que ces systèmes nationaux agissent comme des médiateurs qui traduisent toutes les pressions transnationales exogènes, et que les établissements ont des positionnements différents, des missions et des stratégies différentes, et ce, à l'intérieur d'un même pays.

À leur tour, ces établissements « traduisent » ces pressions de manières distinctes.

En ce qui concerne le projet en lui-même :

Ce projet européen

- est initié et piloté par le CIPES – Centre d'études sur les politiques de l'enseignement supérieur au Portugal (situé à l'université de Porto)
- a bénéficié du soutien financier de l'agence nationale de la recherche du Portugal (le FCT = équivalent de l'ANR en France)
- compte une équipe où 5 pays sont impliqués : la France (FR), la Pologne (PO), les Pays Bas (NL), le Portugal (PL) et la Finlande (FI) ; chaque pays a un coordinateur ou une coordinatrice : Mme Stéphanie MIGNOT-GÉRARD est la coordinatrice de la France
- prévoit l'étude de 4 universités dans chaque pays

### Dispositif d'étude

#### Un dispositif en deux temps

- Une enquête par questionnaire effectuée dans les 20 universités (juin-novembre 2024)
  - Ce questionnaire d'une dizaine de minutes est adressé à tous les enseignants et/ou chercheurs de l'université
  - Un questionnaire strictement anonyme (identification des participants impossible + anonymisation des établissements)
- Une enquête complétée par des entretiens semi-directifs : 5 par université (Octobre-Décembre 2024)
- Un protocole validé par le comité d'éthique de l'université de Porto (porteuse du projet) encadre cette étude

### Dispositif d'étude envisagé pour l'Université de Lorraine

- Envoyer un lien vers le questionnaire envoyé via une adresse générique de votre université, créée par votre université
- Réponses anonymes envoyées et traitées à l'université de Porto
- Possibilité de réagir à l'enquête par retour de mail

### Le questionnaire

#### Mesure de perceptions sur :

- **L'autonomie des universités**
  - Les facteurs influençant les stratégies d'établissement
  - Les transformations récentes de l'organisation de l'établissement
  - La prise en compte de la performance dans les stratégies d'établissement
- **L'autonomie des universitaires**
  - En matière de recherche
  - En matière d'enseignement



M. Jean-Yves JOUZEAU émet deux interrogations :

**1/** comment ont été choisies les 4 universités par pays ; est-ce sur la base d'un volontariat, d'un maillage territorial, de leur taille, de leur nombre d'étudiants, etc. ?

**2/** à travers le questionnaire, dans la mesure où ce dernier s'adresse à des enseignants, M. Jean-Yves JOUZEAU se demande comment les choses se jouent entre la part de l'interrogation sur l'autonomie d'un Enseignant-Chercheur (EC) qui peut être aussi une forme d'autonomie dans ses activités et la part de l'autonomie des universités dans leur indépendance financière vis-à-vis des états.

**1/** Mme Stéphanie MIGNOT-GÉRARD précise qu'il a été convenu, dans chaque pays, de choisir des établissements, si possible, relativement représentatifs du paysage national en fonction des critères suivants :

- le maillage territorial : 2 universités Paris/région parisienne et 2 universités en région
- la taille : 1 université en 20 et 30 000 étudiants et l'Université de Lorraine de 60 000 étudiants
- les dominantes disciplinaires : 2 universités pluri, voire omni disciplinaires, 1 université à dominante Lettres et Sciences Humaines et 1 université à dominante Sciences et Médecine.

**2/** Il s'agit de saisir les 2 volets ; dans le questionnaire un nombre de questions porte sur la manière dont les EC vivent leur travail au quotidien ainsi que les contraintes qui pèsent sur leur travail. On leur demande d'apprécier comment ils évaluent l'autonomie de leur université en termes de rapport de dépendance à la fois à l'État et à des logiques marchandes, territoriales ou à des pressions internationales.

Les 2 aspects sont évidemment liés mais cela renvoie à des questions de niveaux différents :

- un niveau *autonomie des établissements* d'un côté,
- un niveau *autonomie individuelle*, d'un autre côté, répond Mme Stéphanie MIGNOT-GÉRARD.

L'anonymisation total de l'enquête donne l'impression à M. Harouna SOULEY-ALI de vouloir cacher quelque chose...

Au contraire, on doit garantir l'anonymat car il permet aux personnes de s'exprimer très librement. Le souci de la confidentialité est quelque chose que Mme Stéphanie MIGNOT-GÉRARD a toujours voulu préserver dans ses travaux de recherche. Il faut savoir qu'aujourd'hui, la rigueur imposée par les comités d'éthique va totalement dans ce sens. On parle ici de protection des données et de permettre aux participants de s'exprimer avec toute la liberté possible. L'anonymat se renforce avec les normes qui encadrent la recherche scientifique dans tous les secteurs, assure Mme Stéphanie MIGNOT-GÉRARD.

M. Olivier GARET revient sur l'objectif de l'étude et sur le traitement

Dans la présentation faite, 2 volets sont bien visibles :

- un volet sur la perception de la manière dont l'université, en tant qu'organisation administrative avec sa gouvernance, vit et organise son autonomie ;
- un volet sur la perception au quotidien par les acteurs individuels, enseignants, EC.

Dans le traitement des données, les questions vont être observées de manière indépendante ou, au contraire, y-a-t-il une volonté de regarder les corrélations, puis de faire des analyses en composante principale par exemple ?

En effet, dans toute enquête quantitative, il sera procédé à des tris à plat et des comparaisons par item entre les différents établissements et surtout entre les différents pays ; il est certain que des traitements croisés seront opérés entre les questions.

Mme Stéphanie MIGNOT-GÉRARD donne l'exemple suivant : il y aura certainement quelques items qui mesurent l'importance de la prise en compte de la performance dans les stratégies de l'établissement ; il est certain que cette mesure sera rapprochée de la perception qu'ont les EC de leur autonomie en matière de recherche (il y a plein de jeux de croisements possibles dans le traitement des données).

M. Christophe SCHMITT demande si les résultats et les données seront accessibles, et si, en étant désignée parmi les 4 universités, l'Université de Lorraine est obligée de participer ou si c'est son choix de participer ou non.

Rien ne contraint l'Université de Lorraine de répondre à ce type de sollicitation ; en revanche, la Présidente estime que pour tous les travaux qui permettent d'approfondir, d'améliorer notre perception et notre compréhension des transformations à l'œuvre dans l'ESR, il est intéressant d'y contribuer. La seconde raison réside dans le fait que cela peut être riche d'enseignements pour l'Établissement.

Concernant l'accessibilité des données, tous les présidents et toutes les présidentes d'université que Mme Stéphanie MIGNOT-GÉRARD a contactés pour la France ont demandé un retour (ce qui n'a pas été le cas pour les autres pays).

Mme Stéphanie MIGNOT-GÉRARD a fait en sorte de garantir la restitution orale des résultats où il sera possible d'isoler les réponses par établissement ce qui permettra à chaque établissement de se positionner au sein des 20 et des 4 universités.

Comment est-il tenu compte des différentes charges statutaires des établissements, interroge M. Jean-Yves JOUZEAU.

Cela a représenté un vrai problème dans l'élaboration du questionnaire ; il a fallu adapter le questionnaire selon les différents statuts. À la fin du questionnaire, il faut cocher un certain nombre de cases permettant d'identifier le statut de votre établissement. Notre enjeu est de voir si des groupements de réponses homogènes se dessinent statut par statut et s'il existe de grandes différences de réponses, de perception de l'autonomie en fonction des différents statuts. On a vraiment essayé de prendre ces éléments en considération, malgré la difficulté d'avoir une catégorisation qui soit homogène des différents statuts, explique Mme Stéphanie MIGNOT-GÉRARD.

Pour la France, nous avons été assez exhaustifs de ce point de vue ; il sera possible de faire des tris en fonction des catégories de statuts, ajoute Mme Stéphanie MIGNOT-GÉRARD.

Mme Myriam DORIAT-DUBAN remercie Mme Stéphanie MIGNOT-GÉRARD pour son intervention et pour les réponses qu'elle a apportées à toutes les questions des membres du Conseil d'Administration.

6. **RAPPORT D'ACTIVITÉ et de GESTION 2023 de la FILIALE UL PROPULS'** (information, échanges)  
DOCUMENTS TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS **ANNEXES 3 et 4**

M. Jérôme STERPENICH, assisté de M. Anthony BIGET, commente tout d'abord le rapport d'activité 2023 d'UL PROPULS'.

**Activités de la filiale - Faits marquants en 2023**

Bilan exercice 2023

Exercice 2023 : Période du 23/11/2022 au 31/12/2023 :

Structuration de l'activité en 3 pôles :

- Activité de **prestations scientifiques et techniques** issues des laboratoires (sans Propriété Intellectuelle)
- Activité de **commercialisation d'innovations** (logiciels ou objets)
- Activité **d'organisation d'événements scientifiques**



**Chiffres clés :**

Chiffre d'affaires <b>794</b> k€	<b>9</b> salariés au 31/12/2023	Contrat d'études <b>79</b> (contrat moyen = 7,6 k€)
Évènements organisés <b>11</b>	Innovation <b>4</b> contrats	Reversement vers les laboratoires <b>297</b> k€

**Pôle Études :**



**Réalisation de prestations scientifiques et techniques avec l'appui des compétences et équipements des laboratoires de recherche.**

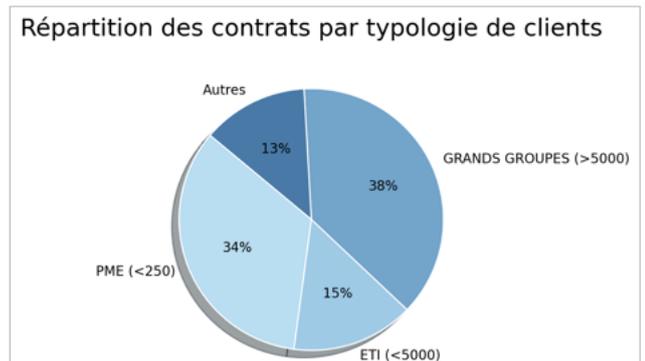
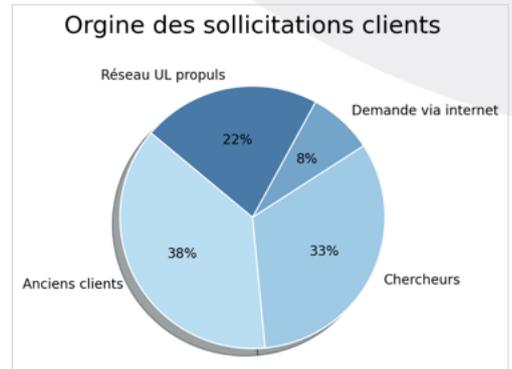
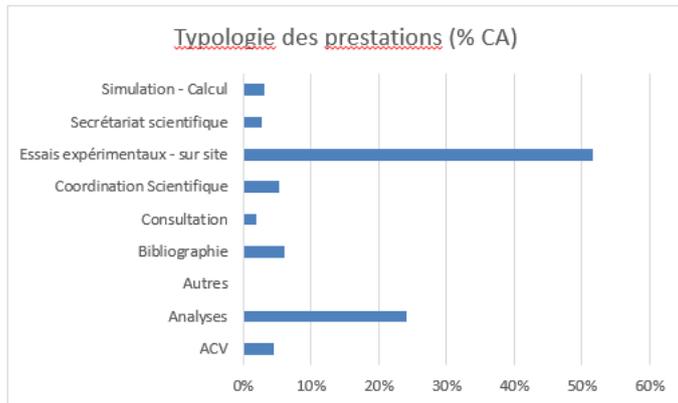
Les 4 activités du **pôle Études** sont les essais expérimentaux sur site, les études bibliographiques ou économiques, l'analyse environnementale principalement avec des ACV (Analyse de Cycle de Vie) et la modélisation/simulation numériques de procédés, par exemple.



Principalement, des essais expérimentaux sur site et des analyses, les autres prestations étant plus anecdotiques. L'origine des sollicitations provient, pour part quasi égale, de la fidélisation des anciens clients et des chercheurs.

Quant à la répartition des contrats par typologie de clients, elle affiche les grands groupes en position dominante mais de peu devant les PME.

### Typologie des contrats :

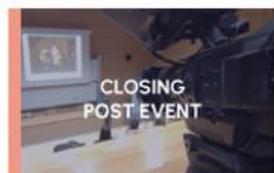
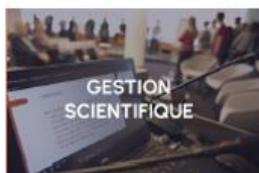
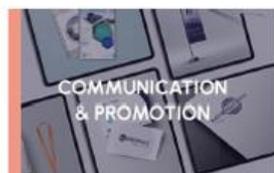
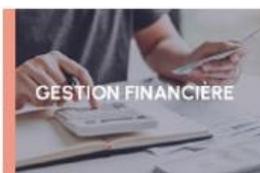
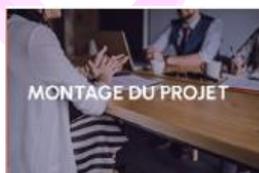


### Pôle Events :



#### **Organisation d'événements scientifiques d'envergure nationale ou internationale et création de supports de communication.**

Le pôle Events organise des événements scientifiques d'envergure nationale ou internationale et de créer des supports de communication – nouvelle activité qui en découle. M. Jérôme STERPENICH invite les membres du Conseil d'Administration à en faire la publicité et à faire appel à la filiale quand ils organisent des événements. Le prix est un peu élevé du fait du coût de la main d'œuvre pour assurer des tâches très chronophages, telles que les réservations d'hôtels, les inscriptions, ... De plus, dans un souci de flexibilité, il est possible de ne confier à PROPULS' qu'une partie de l'organisation des événements.





Développement des supports de communication :

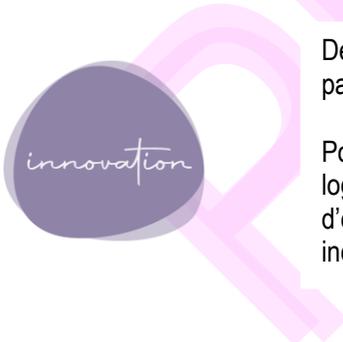


Confidential

**Pôle Innovation :**

Développement et commercialisation de produits innovants développés par les composantes de recherche de l'Université.

Pour l'instant, l'activité est un peu limitée : sont concernés quelques logiciels et quelques objets, notamment le rocher ORL – rocher d'entraînement pour les chirurgiens ORL qui a reçu un super prix, indique M. Jérôme STERPENICH.





**Cyclone**

Dimensionnement  
de séparateur cyclonique gaz-solide.



**aRisTiD**

Détermination du temps de  
séjour dans des systèmes de  
réacteurs, avec prise en  
compte de réactions chimiques  
simples mises en jeu.



**DTS Pro**

Modélisation et optimisation  
des écoulements solide, liquide  
et gazeux en continu par la méthode  
des distributions de temps de séjour.



SALON - CONGRES  
**CITY HEALTHCARE**  
L'INNOVATION AU SERVICE DE LA SANTÉ  
Concours de l'Innovation — Tremplins de la e-Santé  
Prix « Région Grand Est »

**LES  
TALENTS  
DE LA  
E-SANTÉ  
2022**  
Concours des talents de la e-Santé  
Prix « Coup de Cœur du Jury »



Prix SFORL Innovation  
Médicale Audition  
2023

Chiffre  
d'affaires

**7 k€**

**3**

logiciels

**1**

Innovation  
commercialisée

**20**

Rochers vendus

**Faits marquants de l'exercice 2023 :**

- Creux d'activité constatés notamment au niveau du pôle Études, ce qui a pesé dans l'équilibre financier de la structure.
- Après une période post Covid-19, pendant laquelle l'activité du pôle Événements a continué d'être fortement impactée, le pôle retrouve une activité normale (11 événements organisés sur l'année 2023).
- Réduction de notre effectif avec :
  - le départ d'Hélène GUÉNIOT, remplacée par M. Anthony BIGET
  - le départ d'Aurélien LAGADIC (Technicien pôle Études)

**Compte de résultat - Exercice 2023**

**Bilan exercice 2023**

Compte de résultat exercice 2023 :

<b>DEPENSES</b>	<b>2023</b>
<b>DEPENSES</b>	<b>872 267 €</b>
Achats, matériels (1,3 %)	11 267 €
Déplacements (0,9 %)	7 775 €
Communication (0,5 %)	4 700 €
Frais généraux (4,7 %)	41 152 €
Loyer (3,6 %)	31 094 €
Prestations laboratoires (36,8 %)	320 568 €
Salaires & Charges (50,7 %)	442 555 €
Impôts (0,5%)	4 382 €
Dotations (1,0 %)	8 768 €
Autres (<0,1 %)	7 €

<b>RECETTES</b>	<b>2023</b>
<b>RECETTES</b>	<b>794 209 €</b>
CA Pôle Innovation	6 885 €
CA Pôle Etudes	596 647 €
CA Pôle Events	99 872 €
Autres	11 289 €
CIR	79 516 €

<b>RESULTAT</b>	<b>- 78 058 €</b>
-----------------	-------------------

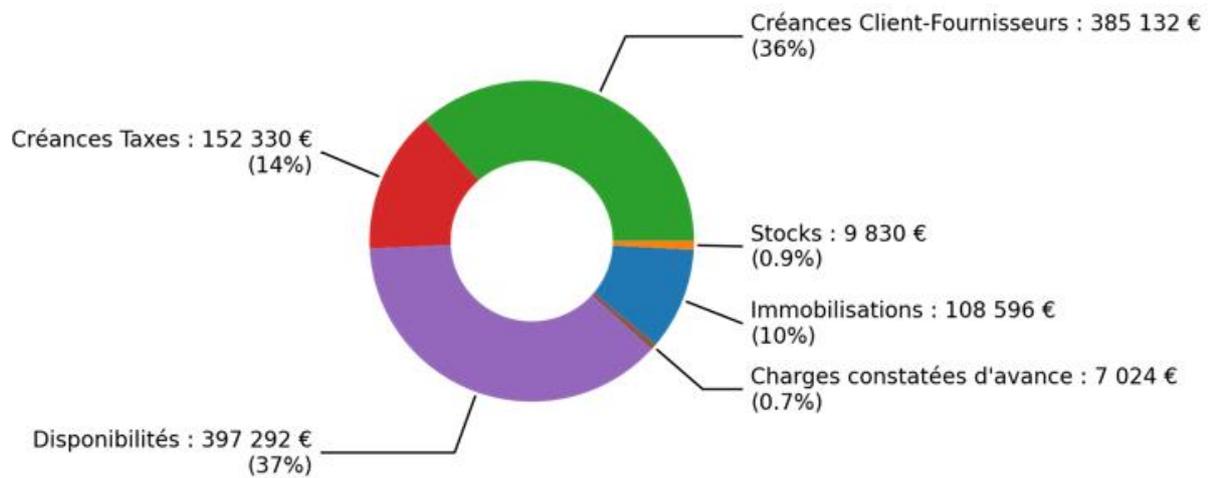
Les dépenses s'élèvent à 872 267 €, les recettes à 794 209 €, ce qui représente un résultat négatif de **-78 058 €** pour l'année 2023, déficit résultant des faits marquants de l'année 2023 (cf. bas de page 23)

M. Jérôme STERPENICH souligne :

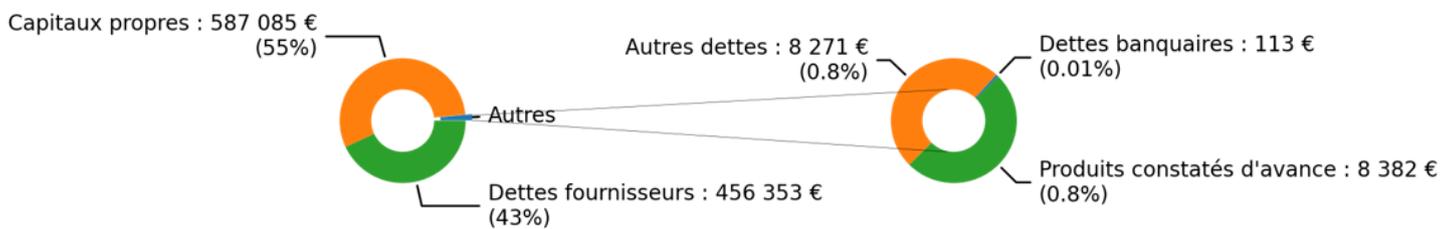
- ✓ la place prépondérante des recettes du Pôle Études (596 k€ sur 794 k€ de recettes totales)
- ✓ le montant de 320 568 € reversé aux laboratoires
- ✓ le montant des salaires et charges : 442 555 €

Bilan au 31/12/2023 : 1 060 204 €

### ACTIFS 2023



### PASSIF 2023



Les capitaux propres de la filiale sont de 587 k€ avec des dettes fournisseurs à 456 k€.

### Budget prévisionnel - Exercice 2024

Dépenses	2024 – PREV
Achats, matériels	28 500 €
Déplacements	5 000 €
Communication	3 000 €
UNIVERSITÉ DE LORRAINE Loyer Infrastructures 34, COURS LEOPOLD – CS 25233 54052 NANCY CEDEX	54 100 €
Prestations laboratoires <a href="http://www.univ-lorraine.fr">www.univ-lorraine.fr</a>	315 000 €
Dépenses congrès	297 400 €

Recettes	2024 – PREV
CA Pôle Etudes	671 400 €
CA Pôle Events	422 400 €
CA Pôle Innovation	10 000 €
Autres	27 / 463 900 €
<b>TOTAL</b>	<b>+1 107 700 €</b>

RESULTAT :	+ 48 400 €
------------	------------

Le budget prévisionnel fixe des dépenses d'environ 1,06 M€ pour des recettes à hauteur de 1,1 k€ ; le résultat espéré se monte à 48 400 €, détaille M. Jérôme STERPENICH.

### Prévisionnel 2024:



Recettes de prestations	2024 – PREV	Réalisé au 27/09/24
CA Pôle Etudes	671 400 €	98%

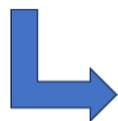


Recettes de prestations	2024 – PREV	Réalisé au 27/09/24
CA prestations Pôle Etudes	350 000 €	341 500 € (98%)
Prestations laboratoires	315 000 €	308 400 € (98%)
CIR	6 400 €	

M. Jérôme STERPENICH précise également que, sur les 671 400 € prévus au titre des recettes du pôle Études, au 27 septembre, 98 % du prévisionnel ont été réalisés.



Recettes de prestations	2024 – PREV	Réalisé au 27/09/24
CA Pôle Events	422 400 €	99%



Recettes de prestations	2024 – PREV	Réalisé au 27/09/24
CA prestations Pôle Events	125 000 €	124 450 €
Dépenses congrès	- 297 400 €	xxx €

Sur le pôle Events, 99% du prévisionnel ont été réalisés. Les "dépenses congrès" sont liées au fait que la filiale PROPULS' – en tant que prestataire du CNRS – effectue les encaissements et les dépenses en son nom. Toutes les recettes du congrès n'ont pas été comptabilisées.

M. Jérôme STERPENICH indique, qu'en cas de déficit, il est convenu que ce dernier se fera à la charge du laboratoire organisateur et non de la filiale.

**Prévisionnel 2024:**


Recettes de prestations	2024 – PREV	Réalisé au 27/09/24
CA Pôle Innovations	10 000 €	8 100 € (81%)

81 % de réalisation ; M. Jérôme STERPENICH n'est pas sûr que beaucoup d'autres ventes de rochers ORL (d'une valeur de 200 à 300 € pièce) seront enregistrées.



La Présidente remercie les intervenants d'avoir mis en lumière les 3 axes de l'activité de la filiale et elle assure que le développement de la filiale est suivi de près, avec des éléments qui interrogent par rapport au projet défini au moment de la création de cet outil.

Nous ramènerons ces interrogations devant le Conseil d'Administration pour faire évoluer le modèle économique de manière à ce que la mobilisation de la filiale pour les activités de prestations soit plus attractive pour les différentes Unités de Recherche de l'Université de Lorraine, poursuit-elle.

M. Jean-Marc MARTRETTE trouve la présentation claire et honnête. Il se pose la question de savoir si l'intégration de certains personnels de CETELOR ne va pas grever les résultats.

M. Jérôme STERPENICH annonce que demain, mercredi 2 octobre, le business plan va être réalisé : compte-tenu de l'activité de CETELOR, la filiale sera-t-elle en mesure d'intégrer certains personnels ?

En ajoutant :

- un certain nombre de missions à des personnels du CETELOR qui acceptent de travailler pour de la prestation de service et pour le développement commercial,
- le rattachement recherche,

M. Jérôme STERPENICH estime que la prestation de PROPULS' sera de meilleure qualité, plus attractive et plus pertinente en termes de besoin d'innovations dans les fibres et dans le textile, et que, par conséquent le chiffre d'affaires sera plus intéressant en fournissant une offre de service plus haut de gamme.

Les pertes et les bénéfices reviennent-ils dans le pot commun de l'Université de Lorraine ou sont-ils réinjectés au sein de la filiale, demande M. Christophe SCHMITT.

Dernièrement, l'exercice était déficitaire mais, compte-tenu de la trésorerie disponible (environ 400 k€), il a été possible d'effectuer un prélèvement, signale M. Anthony BIGET.

Toujours en réponse à M. Christophe SCHMITT, M. Anthony BIGET indique que :

- le résultat des prestations de service réalisées auprès du CNRS tourne autour de 100 k€,
- le nombre de sollicitations est plutôt constant ; on note surtout une variation dans la typologie de congrès. Les congrès sont de plus grande envergure : la prochaine organisation du congrès de la SFGP (Société Française de Génie des Procédés) concerne plus de 800 participants ; les budgets sont par conséquent différents.

M. Jérôme STERPENICH n'est pas persuadé que le pôle innovations sera générateur des plus nombreuses ressources ; par contre, il est intéressé par le développement des analyses de cycles de vie (ACV) qui commencent à monter en puissance et dans le domaine desquelles l'Université de Lorraine compte des compétences qu'il serait judicieux de mettre en commun, afin d'obtenir des ACV plus haut de gamme que celles proposées par un bureau d'études.

PROPULS' détient une banque de logiciels qui sont développés dans ses laboratoires, qui n'est pas valorisée alors qu'il serait possible, en l'utilisant, de développer des *plug-ins* (NDLR : logiciels à greffer) ou des interfaces *user-friendly* (NDLR :

convivial, facile à utiliser) d'*open source* (NDLR : en code source ouvert) pour les proposer à des industriels et des clients potentiels.

Selon M. Jérôme STERPENICH, la problématique de la filiale est que tout le monde travaille à temps plein : il n'y a pas de marge de manœuvre pour créer quelque chose de nouveau aujourd'hui. Une solution serait de recruter un responsable du développement commercial – ce qui avait été réalisé mais la personne est partie au bout d'une semaine. La filiale lance un nouveau recrutement qui vise à apporter la dimension marketing et le plan stratégique commercial qui manquent.

Une autre solution consisterait dans l'opportunité d'accueillir des personnels CETELOR avec lesquels créer une activité plus rentable.

M. Jérôme STERPENICH souhaite que PROPULS' affiche un caractère incitatif pour que les collègues fassent appel à la filiale pour leurs prestations et leurs opérations événementielles.

## 7. NOUVELLES MODALITÉS d'ATTRIBUTION du TITRE *Doctor Honoris Causa*

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 5

La Présidente relate que le projet de délibération proposé fait écho à une démarche qui part d'un nombre de constats, dont notamment le fait que la pratique de l'Université de Lorraine consistant jusqu'à présent à plusieurs DHC par année aboutissait à dépouiller la démarche d'attribution du titre de DHC suite aux difficultés rencontrées à constituer un vivier potentiel. La participation aux cérémonies s'en trouvait relativement faible ce qui entachait la dimension de cet acte à un caractère symbolique très fort.

Le précédent président de l'Université de Lorraine, M. Pierre MUTZENHARDT, avait choisi d'organiser des cérémonies de remise de titres DHC au plus proche des communautés, espérant que ces communautés se mobiliseraient autour de ces événements pour en faire quelque chose de fort.

Après 4 années successives de cérémonies, les mobilisations des communautés concernées sont extrêmement hétérogènes : le récipiendaire ne jouit pas non plus de l'environnement à la hauteur du titre qui lui est décerné.

En résumé, la démarche de l'Établissement, les cérémonies organisées n'atteignent leur objectif.

Il s'agit, pour la Présidente, de proposer une nouvelle modalité d'attribution du titre DHC :

- ↪ en en réduisant le nombre
- ↪ aller vers une forme de cérémonie qui a vocation à avoir davantage d'ampleur que précédemment
- ↪ ajouter au dispositif actuel une autre voie qui permet une proposition de nature plus politique, portant un message davantage politique que la démarche précédente uniquement ancrée dans des critères scientifiques

Cette décision s'appuie sur un processus collégial, tient à préciser la Présidente.



Suite à l'interrogation de M. Harouna SOULEY-ALI, la Présidente confirme que l'Établissement souhaite décerner un titre de DHC tous les 2 ans.

M. Gérard MARY approuve totalement cette proposition en se basant sur son expérience d'un mandat de président d'université. Pour lui, une mise au clair de ce sujet est bienvenue.

Selon M. Christophe SCHMITT, l'orientation proposée permet de donner plus d'aura à la cérémonie, à la communauté et au récipiendaire...

...Et aux partenaires, ajoute la Présidente.

Les nouvelles modalités d'attribution du titre *Doctor Honoris Causa* **sont approuvées à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Quorum	16
Membres présents	15
Membres représentés	7
Nombre de votants	22
Nombre de <b>REFUS de VOTE</b>	0
Nombre de voix <b>POUR</b>	22
Nombre de voix <b>CONTRE</b>	0
Nombre d' <b>ABSTENTIONS</b>	0

**8. PUBLICATION en VAGUE 1-2025 des POSTES d'ENSEIGNANTS du SECOND DEGRÉ**  
**DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS**
**ANNEXE 6**

Mme Myriam DORIAT-DUBAN indique que le poste en 4<sup>ème</sup> ligne avant la fin du tableau est susceptible d'être vacant car l'Établissement essaie d'anticiper les retraites pour éviter d'avoir des années sans enseignant ; le risque encouru est que la personne change d'avis et parte en retraite un peu plus tard.

C'est le seul poste sujet à incertitude.

Les postes en vert = infructueux ou rupture conventionnelle (postes hors cible qui ne pèseront pas sur la campagne d'emplois).

La publication en vague 1 de l'année 2025 des postes d'enseignants du second degré **est approuvée à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Quorum	16
Membres présents	15
Membres représentés	7
Nombre de votants	22
Nombre de <b>REFUS de VOTE</b>	0
Nombre de voix <b>POUR</b>	22
Nombre de voix <b>CONTRE</b>	0
Nombre d' <b>ABSTENTIONS</b>	0

**SORTIE de Mme Catherine RABAN**

Nb de présents : 14

Nb de représentés : 7

**Les points 9 à 11 font l'objet d'un vote groupé**

9. CRITÈRES D'ÉVALUATION des DEMANDES de DÉLÉGATION et de CONGÉS pour RECHERCHES ou CONVERSIONS THÉMATIQUES (CRCT)  
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS **ANNEXE 7**
10. PROCÉDURE D'ATTRIBUTION des DEMANDES de CONGÉS pour RECHERCHES ou CONVERSIONS THÉMATIQUES (CRCT)  
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS **ANNEXE 8**
11. PROCÉDURE d'ATTRIBUTION des DEMANDES de CONGÉ pour PROJET PÉDAGOGIQUE (CPP)  
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS **ANNEXE 9**

Ce dispositif a du mal à trouver son public, remarque Mme Myriam DORIAT-DUBAN qui espère que l'ensemble des mesures, dont une campagne de communication, verra le nombre de demandes de CPP augmenter.

Les points :

9. Critères d'évaluation des demandes de délégation et de Congés pour Recherches ou Conversions Thématiques (CRCT)
10. Procédure d'attribution des demandes de Congés pour Recherches ou Conversions Thématiques (CRCT)
11. Procédure d'attribution des demandes de Congé pour Projet Pédagogique (CPP)

**sont approuvés à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Quorum	16
Membres présents	14
Membres représentés	7
Nombre de votants	<b>21</b>
Nombre de <b>REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
Nombre de voix <b>POUR</b>	<b>21</b>
Nombre de voix <b>CONTRE</b>	<b>0</b>
Nombre d' <b>ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

## 12. MODALITÉS d'AFFECTATION RECHERCHE des ENSEIGNANTS-CHERCHEURS pour le CONTRAT QUINQUENNAL 2024-2028

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 10

M. Alain HEHN expose qu'il s'agit de cadrer les modalités pour permettre aux hommes et femmes EC (Enseignants-Chercheurs) qui le souhaitent de changer de laboratoire pour réaliser leur activité de recherche et pour répondre à une demande des EC d'avoir un document de référence.

### Modalités :

Quatre modalités différentes ont été identifiées :

- une **modalité dite ordinaire** concerne le changement de rattachement au sein de l'Université de Lorraine pour le contrat quinquennal à venir,
- une **modalité dite extraordinaire** organise le changement de rattachement au sein de l'Université de Lorraine au cours d'un contrat quinquennal,
- **extérieure** concerne les demandes de rattachement d'Enseignants-Chercheurs de l'Université de Lorraine à des unités de recherche, extérieures à l'Université de Lorraine,
- **entrante** concerne les demandes de rattachement d'Enseignants-Chercheurs hors Université de Lorraine à des unités de recherche.

Pour pouvoir prétendre à ces modifications d'affectation, il est demandé aux candidats de

### Constituer un dossier avec les éléments suivants :

1. Le nom, le prénom et l'adresse professionnelle du demandeur, de la demandeuse.
2. La demande motivée de changement d'unité avec la date d'effet souhaitée, dûment signée.
3. Le projet de recherche et d'intégration dans le projet scientifique de l'unité de recherche d'accueil.
4. L'avis du/de la directeur/directrice de l'unité d'origine.
5. L'avis du/de la directeur/directrice de l'unité d'accueil.
6. L'avis du/de la directeur/directrice de pôle scientifique concerné. En cas de changement de pôle scientifique, l'avis des deux directrices/directeurs des deux pôles scientifiques concernés.
7. La liste des doctorants, doctorantes actuellement dirigé(e)s, leur école doctorale, leur année d'inscription et leur financement
8. La liste des contrats en cours portés par l'Enseignant-Chercheur ou dans lesquels il/elle est impliqué(e).



M. Jean-Yves JOUZEAU soumet 2 éléments à la réflexion des Administrateurs et Administratrices :

- la toute puissance directeur/directrice d'unité => il suggère de consulter en interne le conseil d'unité ou le conseil de laboratoire ;
- cela fonctionne très bien pour une migration à l'intérieur de l'Université de Lorraine mais quand il s'agit de personnes qui viennent d'une autre université, quel élément a-t-on pour être sûr que l'autre université est d'accord et informée que la personne s'en va ?

**M. Alain HEHN approuve ces observations. Il propose d'ajouter sur les points 4 et 5 la mention suivante :**

4. L'avis du/de la directeur/directrice de l'unité d'origine, **après consultation du conseil de laboratoire.**

5. L'avis du/de la directeur/directrice de l'unité d'accueil, après consultation du conseil de laboratoire.

Cela répond à la demande de collégialité et à la demande, remarque la Présidente.

Concernant le 2<sup>ème</sup> élément :

- soit le collègue reste dans son université d'origine, auquel cas on a une convention d'accueil qui nous amène en échange direct avec l'établissement ; le collègue ne peut pas ne pas être informé de ce qui se passe ;
- soit le collègue arrive et devient personnel de l'Université de Lorraine et le sujet ne se pose pas.

Pour la Présidente, l'information de l'autre université est automatique dans les procédures de l'université et elle n'a pas besoin d'être mentionnée dans ce processus particulier.

Les modalités d'affectation recherche des enseignants-chercheurs pour le contrat quinquennal 2024-2028, sous réserve des modifications demandées (cf. paragraphe constitution du dossier points 4 et 5) **sont approuvées à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Quorum	16
Membres présents	14
Membres représentés	7
Nombre de votants	21
Nombre de <b>REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
Nombre de voix <b>POUR</b>	<b>21</b>
Nombre de voix <b>CONTRE</b>	<b>0</b>
Nombre d' <b>ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

### 13. BUDGET MISSION RECHERCHE 2025

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

**ANNEXE 11**

M. Alain HEHN annonce que le budget est pratiquement inchangé par rapport au budget de l'an dernier, avec une dotation :

- aux pôles scientifiques de 7 M€,
- au Conseil Scientifique de 385 k€,
- au doctorat et Écoles Doctorales de 610 k€,
- à l'environnement scientifique et structures transverses de 365 k€,

ce qui fait un budget d'un montant total de 8,36 M€ sur la Subvention pour Charge de Service Public (SCSP).

Budget Mission Recherche (k€)	SCSP 2025 (basé sur 2024)	Autres Ressources (Préciput, COMP Etat, LPR)	Total	Prudentiel (1M€)
1. Dotation pôle	7 000	660	7 660	853
2. Conseil Scientifique	385	542	927	Pas de prudentiel
3. Doctorat et Ecoles doctorales	610		610	74
4. Environnement Scientifique et structures transverses	365	50	415	73
<b>TOTAL</b>	<b>8 360</b>	<b>1252</b>	<b>9 612</b>	<b>1 000</b>

D'autres ressources proviennent du préciput hôteur, du COMP (Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance) avec l'État, et de la LPR (Loi de Programmation de la Recherche), pour un total de 1,25 M€ (2<sup>ème</sup> colonne).

Le total général représente **9,612 M€** sur lesquels il a été appliqué une réserve prudentielle de 1 M€ (détail des prélèvements réalisés dans la dernière colonne).

N.B. : pas de réserve prudentielle prélevée sur le Conseil Scientifique.

**1/** Ci-dessous, les différentes lignes pour **l'utilisation des crédits à destination du Conseil Scientifique** :

Conseil scientifique	SCSP 2025	Autres Ressources (Préciput, COMP Etat, LPR)	Remarques
1. Emergence	200	22	200 k€ + dossiers de la liste complémentaire
2. Valorisation Non Economique - <u>Prématuration</u>		100	AAP 100k€. Devient annuel (01/01 au 31/12)
3. Marche +		250	Financement <u>COMPp</u> Etat.
4. Colloques	64		Colloque de moyenne et grande envergure en complément des moyens mis à disposition de la région
5. Cotisations et engagements	110		Réseaux, IRT, International, IRP, GIS
6. Contribution à l'arrivée des nouveaux MCF		100	Préciput Hôteur ANR + ressources allouées par la LPR → (8k€/MCF)
7. Prise en charge de la revalorisation des contrats doctoraux en cours		70	Evolution salaire des contrats doctoraux Ajustable en fonction des besoins
8. Communication	11		Film avant scènes recherche + semaine de la recherche
<b>TOTAL</b>	<b>385</b>	<b>542</b>	

À noter que le financement de Marche + est, cette année, entièrement pris en charge par le COMP État.

**2/** Ci-dessous, les différentes lignes pour **l'utilisation des crédits à destination de l'Environnement scientifique et structures transverses** :

Environnement Scientifique et structure transverses	SCSP 2025	Ressources Propres (Préciput)
EXPLOR	30 000	
MSHL	78 000	
EDUL	25 000	
ACBS	200 000	
Environnement Scientifique	32 000	50 000
<b>TOTAL</b>		<b>415</b>

<b>Dotation 2025</b> (prise en compte de la part prudentielle)
<b>26 344</b>
<b>68 494</b>
<b>21 953</b>
<b>175 626</b>
<b>50 000</b>

Pas de surprise : un financement d'EXPLOR (le méso centre de calcul scientifique), de la Maison des Sciences de l'Homme Lorraine (MSHL), des Editions de l'Université de Lorraine, de l'Animalerie Centrale, et de l'environnement scientifique avec, en rouge, la colonne affichant les montants réserve prudentielle déduite.

**Prise en compte de l'évolution des effectifs, évolution des coefficients disciplinaires**

2019	UL	EPST	EC Hors UL	1 x UL + 0,5 x C + 0,25 x EC Hors UL
A2F	86	35	4	105
AM2I	403	86	21	451
BMS	185	20	0	<b>195</b>
CLCS	251	8	0	255
CPM	123	20	0	133
EMPP	217	29	1	232
LLECT	214	0	0	214
M4	226	42	16	251
OTELo	98	35	0	116
SJPEG	212	7	42	<b>226</b>

2025	UL	EPST	EC Hors UL	1 x UL + 0,5 x C + 0,25 x EC Hors UL
A2F	75	37	11	96
AM2I	399	98	17	452
BMS	218	24	2	<b>231</b>
CLCS	267	8	0	271
CPM	116	21	0	127
EMPP	227	20	0	237
LLECT	213	0	0	213
M4	231	42	5	253
OTELO	96	34	0	113
SJPEG	242	10	82	<b>268</b>

**Lissage de l'impact des modifications d'effectifs sur 3 ans**

Pour ce qui est de la répartition entre les pôles scientifiques, avec le nouveau contrat 2025, on voit une évolution en termes d'effectifs.

En rouge, dans le tableau de 2025, les pôles scientifiques BMS (Biologie-Médecine-Santé) et SJPEG (Sciences Juridiques, Politiques, Économiques et de Gestion) connaissent une évolution relativement importante en termes d'effectifs par rapport au tableau de 2019. Le travail a porté sur une redistribution des moyens en vue d'une répartition plus équitable.

**Ventilation de la dotation entre pôles scientifiques pour le reste du mandat**

Pôles Scientifiques	Dotation (2024)	Nouvelle Dotation cible 2027 / pole	Ecart avec la dotation 2024	Ecart en % entre 2024 et 2027
A2F	410122	<b>389690</b>	-20432	<b>-5,0</b>
AM2I	1616824	<b>1548879</b>	-67945	<b>-4,2</b>
BMS	827039	<b>927652</b>	100613	<b>12,2</b>
CLCS	591874	<b>587011</b>	-4863	<b>-0,8</b>
CPM	558108	<b>492071</b>	-66037	<b>-11,8</b>
EMPP	929204	<b>920409</b>	-8795	<b>-0,9</b>
LLECT	494650	<b>484503</b>	-10147	<b>-2,1</b>
M4	953940	<b>983106</b>	29166	<b>3,1</b>
OTELO	477328	<b>448397</b>	-28931	<b>-6,1</b>
SJPEG	500913	<b>578282</b>	77369	<b>15,4</b>

Ecart / 3	Dotation 2025	Ecart avec 2024	Dotation 2026	Ecart avec 2025	Dotation 2027	Ecart avec 2026
<b>-6811</b>	403311	-1,7	396501	-1,7	389690	-1,7
<b>-22648</b>	1594176	-1,4	1571527	-1,4	1548879	-1,4
<b>33538</b>	860577	4,1	894114	3,9	927652	3,8
<b>-1621</b>	590253	-0,3	588632	-0,3	587011	-0,3
<b>-22012</b>	536096	-3,9	514083	-4,1	492071	-4,3
<b>-2932</b>	926272	-0,3	923341	-0,3	920409	-0,3
<b>-3382</b>	491268	-0,7	487886	-0,7	484503	-0,7
<b>9722</b>	963662	1,0	973384	1,0	983106	1,0
<b>-9644</b>	467684	-2,0	458041	-2,1	448397	-2,1
<b>25790</b>	526703	5,1	552493	4,9	578282	4,7

- Augmentation d'effectifs pour BMS et pour SJPEG
- Rééquilibrage CPM, SJPEG

Les modifications sont plus ou moins importantes en fonction des pôles scientifiques en matière de financement. Par exemple, dans le pôles scientifiques A2F (Agronomie, Agroalimentaire, Forêt), il y a une diminution de 5 % si on utilise les nouveaux critères de répartition.

BMS et SJPEG ont, eux, une augmentation très importante de leur budget.

Pour éviter qu'il y ait un trop fort impact sur les différents pôles scientifiques, M. Alain HEHN a proposé de lisser cette évolution sur les 3 années à venir, ce qui fait qu'il résulte des évolutions de budget acceptables et qui ont été acceptées par les différents pôles scientifiques.

**Voici la répartition finale de la dotation en prenant en compte (colonne 6) ou pas (colonne 2) la réserve prudentielle :**

Pôles Scientifiques	Dotation 2025	SCSP2025	SCSP avec prudentiel	Préciput 2025	Dotation 2025 avec prudentiel
A2F	403311	384 250	337 422	19 061	356 483
AM2I	1594176	1 518 415	1 333 369	75 760	1 409 129
BMS	860577	815 202	715 855	45 374	761 229
CLCS	590253	561 541	493 107	28 713	521 819
CPM	536096	512 027	449 627	24 069	473 696
EMPP	926272	881 252	773 856	45 020	818 876
LLECT	491268	467 569	410 587	23 699	434 286
M4	963662	915 575	803 996	48 087	852 082
OTELO	467684	445 752	391 429	21 932	413 361
SJPEG	526703	498 417	437 676	28 286	465 962
		7 000 001	6 146 923	360 000	6 506 923



M. Olivier GARET note avec intérêt qu'un travail important a été fourni sur la remise à jour des coefficients disciplinaires ; c'est un point positif que de remettre les choses en phase avec la réalité. Il demande si la discussion avec les parties concernées a été simple.

La discussion n'a pas été si compliquée que cela dans la mesure où M. Alain HEHN a travaillé en transparence, en apportant : des arguments factuels, notamment sur l'utilisation des fiches de coût, une analyse de tous les projets financés ces 5 dernières années pour voir quelle somme était demandée, quelle somme avait été perçue.

Finalement, on a pu revoir les coefficients disciplinaires en conséquence. Ceux qui n'en ont pas bénéficié ont été un peu contrariés mais la proposition a été acceptée relativement facilement.

Le Budget mission recherche 2025 **est approuvé à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Quorum	16
Membres présents	14
Membres représentés	7
Nombre de votants	21
Nombre de <b>REFUS de VOTE</b>	0
Nombre de voix <b>POUR</b>	21
Nombre de voix <b>CONTRE</b>	0
Nombre d' <b>ABSTENTIONS</b>	0

**RETOUR de Mme Catherine RABAN**

Nb de présents : 15

Nb de représentés : 7

**14. RÉPARTITION des CONTRATS DOCTORAUX-ÉTABLISSEMENT entre les PÔLES SCIENTIFIQUES, pour la période 2025-2027**

Selon le même principe que pour la répartition du budget, nous nous sommes basés sur les effectifs mis à jour au 1<sup>er</sup> janvier 2024, commence M. Alain HEHN.

A été pris en compte pour la répartition des 100 contrats doctoraux distribués par l'Établissement, le potentiel d'encadrement HDR (Habilitation à Diriger des Recherches) et assimilés (tels que des directeurs de recherche d'Unités Mixtes de Recherche qui n'ont pas forcément l'HDR ou les professeurs en gestion et en sciences juridiques qui sont agrégés mais dont certains n'ont pas passé l'HDR).

En faisant les divers calculs, certaines évolutions seront importantes (cf. BMS avec une modification de 2 contrats doctoraux).

Pour éviter de fragiliser la politique déjà mise en place depuis 2 ans, l'évolution a été plafonnée à +/- 1 ; on arrive à la répartition suivante, déclinée sur 2025, 2026 et 2027.

**Évolutions :**

- ◆ AM2I (Automatique, Mathématiques, Informatique et leurs Interactions) 18 contrats doctoraux en 2024 ⇒ 19 sur les 3 années à venir

- ◆ BMS (Biologie-Médecine-Santé) 11 contrats doctoraux en 2024 ⇒ 12 stabilisés sur les 3 années à venir
- ◆ 1 contrat doctoral sera attribué soit à OTELO (Observatoire Terre et Environnement de Lorraine) pour 2025, soit à CPM (Chimie et Physique Moléculaire) pour 2026, soit à EMPP (Énergie Mécanique Procédés Produits) pour 2027, ce qui permettra de lisser l'impact de l'évolution.

pôle	nb HDR par pôles	%HDR	Allocation 2024	Proposition Variation +/- 1 par rapport à 2024	2025	2026	2027
A2F	74	6	6	6	6	6	6
AM2I	274	20	18	19	19	19	19
BMS	174	13	11	12	12	12	12
CLCS	108	8	8	8	8	8	8
CPM	95	7	8	7 ou 8	7	8	7
EMPP	150	11	13	12 ou 13	12	12	13
LLECT	95	7	7	7	7	7	7
M4	171	13	13	13	13	13	13
OTELO	82	6	7	6 ou 7	7	6	6
SJPEG	120	9	9	9	9	9	9
total Pôles	1343		100		100	100	100

M. Alain HEHN précise que les chiffres relatifs à l'HDR ont été corrigés, en tenant compte des personnes qui ont passé les HDR à l'extérieur de l'Université de Lorraine et qui n'étaient pas forcément comptabilisées car elles n'en informaient pas systématiquement la DRV (Direction de la Recherche et de la Valorisation) ou la DRH (Direction des Ressources Humaines). Désormais, les chiffres sont stabilisés, conclut M. Alain HEHN.

Cette information circule mieux grâce au repyramidage qui a valorisé la transmission de cette information, souligne Mme Myriam DORIAT-DUBAN.

La répartition des contrats doctoraux-établissement entre les pôles scientifiques, pour la période 2025-2027 **est approuvée à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration.

#### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Quorum	16
Membres présents	15
Membres représentés	7
Nombre de votants	22
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	22
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

#### 15. DÉSIGNATION d'un USAGER SUPPLÉANT représentant de la LISTE UNEF au sein de la COMMISSION « FACILITATION du FONCTIONNEMENT INTERNE de l'ÉTABLISSEMENT » issue du CONSEIL D'ADMINISTRATION

En l'absence de candidature, ce point est retiré de l'ordre du jour.

Point **RETIRÉ**

16. DÉSIGNATION d'un USAGER SUPPLÉANT représentant de la LISTE UNEF au sein de la « COMMISSION des MOYENS » issue du CONSEIL D'ADMINISTRATION

En l'absence de candidature, ce point est retiré de l'ordre du jour.

Point **RETIRÉ**

17. CRÉATION des STATUTS de l'UNITÉ MIXTE de RECHERCHE (UMR) CENTRE de RECHERCHE en AUTOMATIQUE de NANCY (CRAN)

Suite à l'avis défavorable du Comité Social d'Administration (CSA), le point sera représenté ultérieurement, après avoir retravaillé le document.

Point **REPORTÉ**

Les points 18 à 21 sont soumis à un vote unique

18. CRÉATION des STATUTS de L'UNITÉ de RECHERCHE (UR) LOTERR - CENTRE de RECHERCHE en GÉOGRAPHIE

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

**ANNEXE 12**

19. STATUTS de L'UNITÉ MIXTE de RECHERCHE (UMR) IMAGERIE ADAPTATIVE DIAGNOSTIQUE ET INTERVENTIONNELLE (IADI)

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

**ANNEXE 13**

20. CRÉATION des STATUTS de L'UNITÉ MIXTE de RECHERCHE (UMR) ARCHIVES HENRI-POINCARÉ - PHILOSOPHIE et RECHERCHES sur les TECHNOLOGIES (AHP-PREST)

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

**ANNEXE 14**

21. MODIFICATION des STATUTS de l'IUT de SAINT-DIÉ-des-VOSGES

Les points :

18. **Création des statuts de l'Unité de Recherche (UR) LOTERR - Centre de recherche en géographie**
19. **Statuts de l'Unité Mixte de Recherche Imagerie Adaptative Diagnostique et Interventionnelle (IADI)**
20. **Création des statuts de l'Unité Mixte de Recherche (UMR) Archives Henri-Poincaré - Philosophie et Recherches sur les Technologies (AHP-PReST)**
21. **Modification des statuts de l'IUT de Saint-Dié-Des-Vosges**

**sont approuvés à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Quorum	16
Membres présents	15
Membres représentés	7
Nombre de votants	22
Nombre de <b>REFUS de VOTE</b>	0
Nombre de voix <b>POUR</b>	22
Nombre de voix <b>CONTRE</b>	0
Nombre d' <b>ABSTENTIONS</b>	0

**22. MODIFICATION du RÈGLEMENT INTÉRIEUR du PÔLE SCIENTIFIQUE LETTRES, LANGUES, ESPACES, CULTURES et TEMPS (LLECT)**

Il s'agit principalement du changement de nom de HISCANT-MA en SAMA.

La modification du Règlement Intérieur du Pôle Scientifique Lettres, Langues, Espaces, Cultures et Temps (LLECT) **est approuvée à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Quorum	16
Membres présents	15
Membres représentés	7
Nombre de votants	22
Nombre de <b>REFUS de VOTE</b>	0
Nombre de voix <b>POUR</b>	22
Nombre de voix <b>CONTRE</b>	0
Nombre d' <b>ABSTENTIONS</b>	0

**Un vote global est prononcé sur les points 23 à 29****23. MODÈLE de CONVENTION de STAGE 2024**

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

**ANNEXE 17**

Mise en conformité au modèle DGESIP (Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle).

**24. DEMANDE de RENOUVELLEMENT de L'ACCREDITATION du DIPLOME de FORMATION GÉNÉRALE en SCIENCES MAÏEUTIQUES**

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

**ANNEXE 18**

Modification réglementaire.

**25. DEMANDE de CRÉATION du DIPLOME INTER UNIVERSITAIRE (DIU) Neurologie Nucléaire Diagnostique et Thérapeutique**

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

**ANNEXE 19****26. DEMANDE de CRÉATION du DIPLOME d'UNIVERSITÉ (DU) Public Finances**

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

**ANNEXE 20****27. DEMANDE de MODIFICATION du DIPLOME d'UNIVERSITÉ (DU) Yoga et Santé**

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

**ANNEXE 21****28. DEMANDE de MODIFICATION du DIPLOME d'UNIVERSITÉ (DU) Pédagogie religieuse**

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

**ANNEXE 22****29. DEMANDE de RENOUVELLEMENT de L'ACCREDITATION à DÉLIVRER le CERTIFICAT de LANGUES de L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CLES) ➡ AJOUTÉ**

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

**ANNEXE 23****Les points :**23. **Modèle de convention de stage 2024**24. **Demande de renouvellement de l'accréditation du Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques**25. **Demande de création du Diplôme Inter Universitaire (DIU) Neurologie Nucléaire Diagnostique et Thérapeutique**26. **Demande de création du Diplôme d'Université (DU) Public finances**27. **Demande de modification du DU Yoga et Santé**28. **Demande de modification du DU Pédagogie religieuse**

29. **Demande de renouvellement de l'accréditation à délivrer le Certificat de Langues de l'Enseignement Supérieur (CLES) ➡ AJOUTÉ**

sont approuvés à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Quorum	16
Membres présents	15
Membres représentés	7
Nombre de votants	22
Nombre de <b>REFUS de VOTE</b>	0
Nombre de voix <b>POUR</b>	22
Nombre de voix <b>CONTRE</b>	0
Nombre d' <b>ABSTENTIONS</b>	0

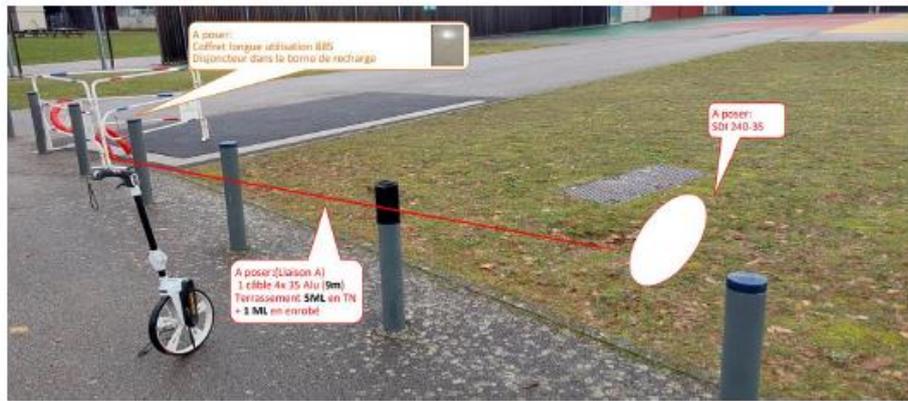
30. **SERVITUDE de TRÉFONDS : RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE et INSTALLATION de COFFRETS pour ALIMENTER une STATION de VELOS à ASSISTANCE ÉLECTRIQUE en LIBRE-SERVICE, située Rue PHILIPPE SÉGUIN à ÉPINAL, au SEIN de L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE des TECHNOLOGIES et INDUSTRIES du BOIS (ENSTIB).**

**DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS**

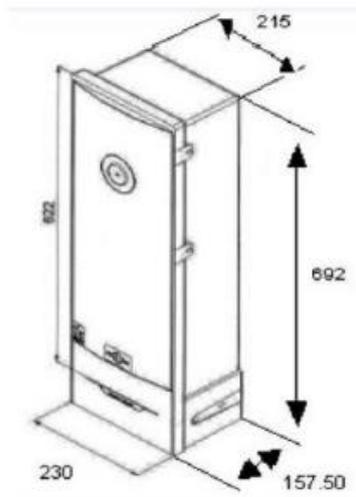
Mme Myriam DORLAT-DUBAN expose que la servitude de tréfonds est requise dans le cadre du raccordement électrique et l'installation de 2 coffrets pour alimenter une station de vélos à assistance électrique qui serait en libre-service et située non loin de l'ENSTIB.

Cette station de vélos sera directement exploitée par la communauté d'agglomération d'Épinal.

L'autorisation de l'Université de Lorraine est nécessaire pour procéder aux travaux de raccordement en vue d'installer les 2 coffrets évoqués.



Les dimensions des coffrets sont précisées ci-dessous :



Une servitude de tréfonds est requise afin de permettre l'installation d'une canalisation souterraine sur le terrain de l'Université de Lorraine. L'Université de Lorraine est concernée pour la parcelle suivante :

Section	N° parcelle	Diamètre Nominal (mm)	Longueur de tranchée (m)	Profondeur d'enfouissement (cm)	Commune	Réf. convention utilisation Etat-UL
BR	0333	35	9	70	EPINAL (88)	088-2021-0007

Le tracé du raccordement prévu, ainsi que l'emplacement des coffrets, qui seront installés dos à dos, sont illustrés ci-dessous :



Les membres du Conseil d'Administration **approuvent à l'unanimité** la demande de servitude de tréfonds, afin de permettre le raccordement électrique et l'installation des deux coffrets nécessaires pour la station Vilvolt, conformément aux préconisations formulées dans l'étude technique.

À l'issue de l'approbation du Conseil d'Administration, il appartiendra au service des domaines DDFiP 88 (Direction Départementale des Finances Publiques des Vosges) de décider de la mise en œuvre effective et de l'instruction de la servitude de tréfonds au profit du concessionnaire du réseau.

#### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Quorum	16
Membres présents	15
Membres représentés	7
Nombre de votants	22
Nombre de <b>REFUS de VOTE</b>	0
Nombre de voix <b>POUR</b>	22
Nombre de voix <b>CONTRE</b>	0
Nombre d' <b>ABSTENTIONS</b>	0

La Présidente lève la séance à 12 h 15.

Hélène BOULANGER  
Présidente de l'Université de Lorraine

PROJET